

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du
24 novembre 2010 (19 H)
Compte-rendu de séance

✿ **33 délibérations ont été présentées à l'ordre du jour du Conseil Municipal**

✿ **Délibération rajoutée en séance**

➤ La délibération n°34/233 « Centre Communal d'Action Sociale – Achat à la ville d'un ensemble immobilier sis 14 place du Palais – demande d'avis conforme de son financement »

✿ **Délibérations qui ont fait l'objet d'abstentions**

➤ La délibération n°1/200 «Décisions du Maire» est adoptée à la majorité des membres présents et représentés, abstentions des groupes Minoritaires;

➤ La délibération n°5/204 «Constitution d'un groupement de commande entre la ville d'Albi, la communauté d'agglomération de l'Albigeois, la commune d'Arthès, la commune de Castelnau de Lévis, la commune de Cunac, la commune de Fréjairolles, la commune de Lescure d'Albigeois, la commune de Marssac sur Tarn, la commune de Puygouzon, la commune de Saint Juéry et la commune de Saliès pour l'acquisition de papiers et d'enveloppes.» est adoptée à la majorité des membres présents et représentés, abstentions des groupes Minoritaires;

➤ La délibération n°6/205 «Constitution d'un groupement de commande entre la commune d'Albi, la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour les travaux de réfection de trottoirs, chaussées et travaux divers de voirie sur le territoire d'Albi» est adoptée à la majorité des membres présents et représentés, abstentions des groupes Minoritaires;

➤ La délibération n°7/206 «Politique urbaine et de l'habitat – Densification, mobilisation de la ressource foncière constructible et résorption de la vacance de logements – taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains devenus constructibles – Majoration de la valeur locative cadastrale des terrains constructibles non bâtis – Taxe sur les logements vacants depuis plus de 5 ans» est adoptée à la majorité des membres présents et représentés, abstentions de Françoise Lescure et de Josian Vayre du groupe Gauche Unie et Citoyenne.

✿ Délibérations qui n'ont pas été adoptées à l'unanimité

- La délibération n°3/202 «Budget O.I.C.E. : Création de l'opération « E128 – Cinéma Cordeliers » et Décision Modificative n°1 après Budget Supplémentaire 2010» est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, vote contre des groupes Minoritaires.
- La délibération n°4/203 «Budget Général – Décision Modificative n°1 après Budget Supplémentaire 2010» est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, vote contre des groupes Minoritaires.
- La délibération n°8/207 «Marché de maîtrise d'oeuvre pour le projet des Cordeliers – Avenant n°3 au marché N°10.004 – Fixation du forfait définitif de rémunération» est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, vote pour du groupe Majoritaire et d'Anne Marie Roquelaure du groupe « Socialistes, Verts, Républicains », vote contre de Bernard Gilabert, Marie-France de Truchis, André Baup, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer du groupe « Socialistes, Verts, Républicains », Françoise Lescure et Josian Vayre du groupe « Gauche Unie et Citoyenne », abstention de Béatrice Vilamot du groupe « Gauche Unie et Citoyenne ».

✿ Présentation en séance

Olivier Brault présente le Débat d'Orientation Budgétaire.

Conseil Municipal
Séance Publique du 24 novembre 2010

1 / 200 - Décisions du Maire

Philippe Bonnacarrère, rapporteur

2 / 201 - Communauté d'Agglomération de l'Albigeois - Rapport d'activités 2009

Christine Devoisins, rapporteur

3 / 202 - Budget O.I.C.E. : Création de l'opération "E128 - Cinéma Cordeliers" et Décision Modificative n° 1 après Budget Supplémentaire 2010

Olivier Brault, rapporteur

4 / 203 - Budget Général - Décision Modificative n°1 après Budget Supplémentaire 2010

Olivier Brault, rapporteur

5 / 204 - Constitution d'un groupement de commande entre la commune d'Albi, la communauté d'agglomération de l'Albigeois, la commune d'Arthès, la commune de Castelnau de Lévis, la commune de Cunac, la commune de Fréjairolles, la commune de Lescure d'Albigeois, la commune de Marssac sur Tarn, la commune de Puygouzon, la commune de Saint-Juéry et la commune de Saliès pour l'acquisition de papiers et d'enveloppes

Olivier Brault, rapporteur

6 / 205 - Constitution d'un groupement de commande entre la ville d'Albi et la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour les travaux de réfection de trottoirs, chaussées et travaux divers de voirie sur le territoire d'Albi

Olivier Brault, rapporteur

7 / 206 - Politique urbaine et de l'habitat - Densification, mobilisation de la ressource foncière constructible et résorption de la vacance de logements - Taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains devenus constructibles - Majoration de la valeur locative cadastrale des terrains constructibles non bâtis - Taxe sur les logements vacants depuis plus de 5 ans

Olivier Brault, rapporteur

8 / 207 - Marché de maîtrise d'œuvre pour le projet des Cordeliers - Avenant n°3 au marché N° 10.004 - Fixation du forfait définitif de rémunération.

Olivier Brault, rapporteur

9 / 208 - Conservatoire de musique et de danse du Tarn - convention de mise à disposition de locaux au 15 rue de la République

Naïma Marengo, rapporteur

10 / 209 - Contrat Educatif Local - Subventions associations - dernier trimestre 2010

Naïma Marengo, rapporteur

11 / 210 - Tarifs de la restauration collective municipale pour le portage des repas à domicile du C.C.A.S., l'Entraide Albigeoise, l'école des Sports, les crèches des communes extérieures, services et établissements publics, pour l'année 2011.

Naïma Marengo, rapporteur

12 / 211 - Tarifs droits de place 2011

Christelle Guillaumot, rapporteur

13 / 212 - Tarification des urnes et des caveaux préfabriqués

Frédéric Esquevin, rapporteur

14 / 213 - Cimetières communaux - Tarifs concessions

Frédéric Esquevin, rapporteur

- 15 / 214 - Cimetières - Prestations mortuaires - montant des taxes et redevances**
Frédéric Esquevin, rapporteur
- 16 / 215 - Crématorium - Tarification des prestations**
Frédéric Esquevin, rapporteur
- 17 / 216 - Aide aux multi-accueils associatifs- année 2010 -conventions à conclure avec la ville**
Marie-Pierre Granier, rapporteur
- 18 / 217 - Festivités de fin d'année - attribution de subventions aux associations**
Laurence Pujol, rapporteur
- 19 / 218 - Association Christophe Mouchereau : attribution de subvention**
Laure Sudre, rapporteur
- 20 / 219 - Conservatoire de Musique du Tarn, Centre Culturel Occitan de l'Albigeois: attribution de subventions d'équipement**
Laure Sudre, rapporteur
- 21 / 220 - Infrastructures sportives - Société Anonyme Professionnelle Sporting Club Albigeois - convention d'autorisation d'occupation des installations sportives du stadium - saisons 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013**
Michel Franques, rapporteur
- 22 / 221 - Séjours neige - février 2011 - tarifs**
Michel Franques, rapporteur
- 23 / 222 - Manifestations sportives OMEPS - ASPTT Tennis de Table - Aviron Club - Entente Nautique Albigeoise - Taekwondo Albigeois - aides financières**
Michel Franques, rapporteur
- 24 / 223 - Ecole des Mines d'Albi-Carmaux - Fête des Sciences 2010 - Attribution d'une subvention**
Stéphanie Guiraud-Chaumeil, rapporteur
- 25 / 224 - Association Aldéran pour la promotion de la philosophie - Organisation d'un séminaire - Attribution d'une subvention**
Stéphanie Guiraud-Chaumeil, rapporteur
- 26 / 225 - ZAC de Montplaisir - vente du lot n°5 à la société HGV représentée par monsieur Michel Valette**
Stéphanie Guiraud-Chaumeil, rapporteur
- 27 / 226 - ZAC de Montplaisir - vente du lot n° 8 à monsieur Jean-Michel Camps**
Stéphanie Guiraud-Chaumeil, rapporteur
- 28 / 227 - Actions de sensibilisation sur le thème de l'eau - Partenariat avec le lycée Fonlabour - attribution d'une subvention exceptionnelle**
Geneviève Parmentier, rapporteur
- 29 / 228 - Association « Tous à Vélo et à Pied en Albigeois » : Attribution d'une subvention**
Geneviève Parmentier, rapporteur
- 30 / 229 - Droit d'occupation du domaine public - tarifs 2011.**
Louis Barret, rapporteur
- 31 / 230 - Matériels et logistique - Tarifs 2011**
Louis Barret, rapporteur
- 32 / 231 - Dénomination de voie : voie nouvelle - lotissement les Vergers de Rudel**
Louis Barret, rapporteur
- 33 / 232 - Collégiale Saint Salvi - Travaux de strict entretien 2010 - réfection de la couverture d'une partie du bas-côté sud et de l'enfeu - Demande de subvention**
Louis Barret, rapporteur

34 / 233 - Centre Communal d'Action Sociale - Achat à la ville d'un ensemble immobilier sis 14 place du Palais - Demande d'avis conforme sur son financement

Olivier Brault, rapporteur

AFFAIRES GÉNÉRALES

1 / 200 - Décisions du Maire

L'an deux mille dix le vingt quatre Novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 novembre 2010

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Laure Sudre, Louis Barret, Michel Fournials, Marie-Louise At, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Cyril Caron, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Frédéric Esquevin, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Pierre-Yves Lambolez, Anne-Marie Lugan, Jacqueline Pardo, Jean Esquerre, Josette Bouin, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault

Dominique Billet donne pouvoir à Pierre Costes

Michèle Barrau-Sartres donne pouvoir à Geneviève Parmentier

Monique Hubert donne pouvoir à Anne-Marie Lugan

Françoise Larroque donne pouvoir à Marie-Pierre Granier

Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu

Membre(s) absent(s) :

Michel Albarède

AFFAIRES GÉNÉRALES

1 / 200 - Décisions du Maire

référence(s) :

Service pilote : Direction générale des services

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) :

Philippe Bonnacarrère, rapporteur

Par délibération en date du 30 mars 2009, le maire a été chargé par délégation du conseil municipal de prendre des décisions en vertu des dispositions prescrites à l'article L 2122.22 du code général des collectivités territoriales. Il a de même été autorisé, par la même assemblée, de charger par arrêté, un ou plusieurs adjoints, conseillers municipaux délégués et conseillers municipaux ayant reçu délégation de compétence pour un secteur déterminé, de prendre en son nom, en cas d'empêchement tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui a été donné délégation.

Je vous demande de prendre acte de la liste des décisions prises dans la liste jointe en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L 2122.22 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'ensemble des décisions prises par le maire,

ENTENDU le présent exposé

APRES EN AVOIR DELIBERE

PREND ACTE

de l'ensemble des décisions figurant en annexe de la présente délibération.

Nombre de votants : 42

Abstentions : 9 (les groupes Minoritaires)

Unanimité

AFFAIRES GÉNÉRALES

2 / 201 - Communauté d'Agglomération de l'Albigeois - Rapport d'activités 2009

L'an deux mille dix le vingt quatre Novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 novembre 2010

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Laure Sudre, Louis Barret, Michel Fournials, Marie-Louise At, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Cyril Caron, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Frédéric Esquevin, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Pierre-Yves Lambolez, Anne-Marie Lugan, Jacqueline Pardo, Jean Esquerre, Josette Bouin, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault

Dominique Billet donne pouvoir à Pierre Costes

Michèle Barrau-Sartres donne pouvoir à Geneviève Parmentier

Monique Hubert donne pouvoir à Anne-Marie Lugan

Françoise Larroque donne pouvoir à Marie-Pierre Granier

Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu

Membre(s) absent(s) :

Michel Albarède

2 / 201 - Communauté d'Agglomération de l'Albigeois - Rapport d'activités 2009

référence(s) :

Service pilote : Direction générale des services

Autres services concernés :

Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

Elu(s) référent(s) : Christine Devoisins

Christine Devoisins, rapporteur

L'article L 5411-39 du code général des collectivités territoriales dispose que « le Président de l'établissement public de coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. »

Il est proposé de prendre acte de la communication du rapport d'activité 2009 de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

PREND ACTE

de la communication du rapport d'activités 2009 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

FINANCES, PROSPECTIVE ET MOYENS

3 / 202 - Budget O.I.C.E. : Création de l'opération "E128 - Cinéma Cordeliers" et Décision Modificative n° 1 après Budget Supplémentaire 2010

L'an deux mille dix le vingt quatre Novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 novembre 2010

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Laure Sudre, Louis Barret, Michel Fournials, Marie-Louise At, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Pierre Costes, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Frédéric Esquevin, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Pierre-Yves Lambolez, Anne-Marie Lugan, Jacqueline Pardo, Jean Esquerre, Josette Bouin, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault
Dominique Billet donne pouvoir à Pierre Costes
Michèle Barrau-Sartres donne pouvoir à Geneviève Parmentier
Zohra Bentaïba donne pouvoir à Naïma Marengo
Françoise Larroque donne pouvoir à Marie-Pierre Granier
Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu
Bernard Gilabert donne pouvoir à Agnès Berger

Membre(s) absent(s) :

Michel Albarède

3 / 202 - Budget O.I.C.E. : Création de l'opération "E128 - Cinéma Cordeliers" et Décision Modificative n° 1 après Budget Supplémentaire 2010

référence(s) :

Commission finances, ressources et prospective du 3 novembre 2010

Service pilote : Direction des affaires financières

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Olivier Brault

Olivier Brault, rapporteur

Le projet des Cordeliers comporte différentes composantes :

- un espace culturel et de congrès porté par le budget général de la ville
- un parc de stationnement souterrain, réalisé sous convention de mandat par la ville d'Albi pour le compte de la communauté d'agglomération de l'albigeois ;
- un complexe cinématographique dont la coque est construite par la ville et dont les aménagements intérieurs seront réalisés par l'exploitant.

Concernant le complexe cinématographique, le bail de location, signé entre la ville d'Albi et l'exploitant, stipule cette répartition de prise en charge des investissements, et définit le loyer que la ville percevra au titre de la mise à disposition de cette « coque ».

Cette mise à disposition étant destinée à une activité économique, il convient de porter l'investissement et percevoir les loyers futurs correspondants dans le budget annexe Opérations Immobilières à Caractère Économique (O.I.C.E.).

Aussi, je vous propose de créer une nouvelle opération dans le budget O.I.C.E., intitulée « E128 – CINEMA CORDELIERS ».

Compte tenu de l'imbrication des travaux entre les trois composantes du projet des Cordeliers, il a été décidé que les dépenses seraient toutes mandatées sur le budget général soit pour compte propre, soit pour compte de tiers (parc de stationnement, cinéma)

Des dépenses ont d'ores et déjà été engagées au budget général. La part à imputer sur la partie complexe cinématographique du projet nécessite l'inscription de crédits au budget OICE.

Aussi, je soumetts à votre examen le projet de décision modificative n°1 après budget supplémentaire 2010 du Budget des Opérations Immobilières à Caractère Économique (O.I.C.E.).

Les inscriptions budgétaires correspondantes sont :

En dépenses :

- Frais d'études	article 2031	800 000,00 € HT
------------------	--------------	-----------------

En recettes :

- Emprunt	article 1687	800 000,00 € HT
-----------	--------------	-----------------

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le projet de Décision Modificative n°1 après budget supplémentaire 2010 du Budget des Opérations Immobilières à Caractère Économique (O.I.C.E.) tel qu'il est présenté ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

VU le projet,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

de créer dans le budget O.I.C.E. une opération intitulée « E128 – CINEMA CORDELIERS »

APPROUVE

ladite Décision Modificative N° 1 après Budget Supplémentaire 2010 du Budget des Opérations Immobilières à Caractère Économique (O.I.C.E.), à savoir à la somme respective en dépenses et en recettes de 800 000,00 € HT.

Nombre de votants : 42

Pour : 33 (le groupe Majoritaire)

Contre : 9 (les groupes Minoritaires)

Question adoptée

FINANCES, PROSPECTIVE ET MOYENS

4 / 203 - Budget Général - Décision Modificative n°1 après Budget Supplémentaire 2010

L'an deux mille dix le vingt quatre Novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 novembre 2010

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Laure Sudre, Louis Barret, Michel Fournials, Marie-Louise At, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Pierre Costes, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Frédéric Esquevin, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Pierre-Yves Lambolez, Anne-Marie Lugan, Jacqueline Pardo, Jean Esquerre, Josette Bouin, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault

Dominique Billet donne pouvoir à Pierre Costes

Michèle Barrau-Sartres donne pouvoir à Geneviève Parmentier

Zohra Bentaïba donne pouvoir à Naïma Marengo

Françoise Larroque donne pouvoir à Marie-Pierre Granier

Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu

Bernard Gilabert donne pouvoir à Agnès Berger

Membre(s) absent(s) :

Michel Albarède

4 / 203 - Budget Général - Décision Modificative n°1 après Budget Supplémentaire 2010

référence(s) :

Commission finances, ressources et prospective du 3 novembre 2010

Service pilote : Direction des affaires financières

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Olivier Brault

Olivier Brault, rapporteur

Je soumetts à votre examen le projet de décision modificative 2010 n°1 après budget supplémentaire du Budget Général.

Cette décision modificative comprend des virements de crédits et des inscriptions nouvelles :

En section d'investissement :

En dépenses :

- | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| -les crédits nécessaires aux opérations patrimoniales (virement aux comptes d'immobilisations des études et frais d'insertions réalisés à l'occasion de travaux) Ces opération comptables sont équilibrées en dépenses et en recettes. | 284 714,00 € |
| - le remboursement à la C2A des amendes de police perçues par la ville en 2010 et devant être reversées à la C2A du fait du transfert de la compétence voirie | 537 407,00 € |
| - le remboursement à la C2A des participations pour non réalisation des aires de stationnement perçues en 2010 par la ville et devant être reversées du fait du transfert de la compétence voirie | 30 000,00 € |
| - l'inscription au chapitre 27 des emprunts 2009 et 2010 souscrits par le budget général pour le compte des budgets annexes (emprunts globalisés). Ces opérations comptable sont équilibrées en dépenses et en recettes. | 7 100 000,00 € |
| - la réimputation au chapitre 458110 de l'opération sous mandat du parking des Cordelier (phase études) | 500 000,00 € |
| - la réimputation au chapitre 458120 de l'opération du complexe cinématographique (phase études) | 950 000,00 € |
| - la prise en compte de la réimputation des études de l'opération des Cordeliers, pour la part relevant des opérations sous convention de mandat | -600 000,00 € |

En recettes :

- les crédits nécessaires aux opérations patrimoniales inscrites en dépenses	284 714,00 €
- la réduction des amortissement liés aux actifs transférés à la C2A	-2 019 154,21 €
- l'inscription d'une subvention EDF pour la réalisation d'une étude d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur le site de Pélissier	100 000,00 €
- l'inscription au compte 16 des crédits nécessaires au traitement comptable des emprunts globalisés	7 100 000,00 €
- la diminution de l'emprunt	-295 093,00 €
-les recettes issues des convention de mandat réalisées par la ville au titre du projet des Cordeliers	1 450 000,00 €
-la recette liée à la prise en compte de la réimputation des études 2009 de l'opération des Cordeliers, pour la partie imputable au parking et au complexe cinématographique	162 500,00 €

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à 8 802 121 €.

En section de fonctionnement :

- les charges à caractère général et de gestion sont réajustées et équilibrées par une diminution de 22 700 € des dépenses imprévues.
- la réduction des amortissements de 2019 154,21 € liée au transferts à la C2A des compétences voirie est équilibrée par l'autofinancement.

La section est égale à 0, en dépenses et en recettes

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le projet de la Décision Modificative 2010 n° 1 après Budget Supplémentaire tel qu'il est présenté en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

VU le projet,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE

ladite Décision Modificative 2010 N° 1 après Budget Supplémentaire du Budget Général conformément à la balance générale jointe en annexe, à savoir à la somme respective en dépenses et en recettes de

	Dépenses	Recettes
Investissement	8 802 121,00 €	8 802 121,00 €
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €
Total	8 802 121,00 €	8 802 121,00 €

Nombre de votants : 42

Pour : 33 (le groupe Majoritaire)

Contre : 9 (les groupes Minoritaires)

Question adoptée

FINANCES, PROSPECTIVE ET MOYENS

5 / 204 - Constitution d'un groupement de commande entre la commune d'Albi, la communauté d'agglomération de l'Albigeois, la commune d'Arthès, la commune de Castelnau de Lévis, la commune de Cunac, la commune de Fréjairolles, la commune de Lescure d'Albigeois, la commune de Marssac sur Tarn, la commune de Puygouzon, la commune de Saint-Juéry et la commune de Saliès pour l'acquisition de papiers et d'enveloppes

L'an deux mille dix le vingt quatre Novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 novembre 2010,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Laure Sudre, Louis Barret, Michel Fournials, Marie-Louise At, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Pierre Costes, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Frédéric Esquevin, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Pierre-Yves Lambolez, Anne-Marie Lugan, Jacqueline Pardo, Jean Esquerre, Josette Bouin, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault
Dominique Billet donne pouvoir à Pierre Costes
Michèle Barrau-Sartres donne pouvoir à Geneviève Parmentier
Zohra Bentaïba donne pouvoir à Naïma Marengo
Françoise Larroque donne pouvoir à Marie-Pierre Granier
Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu
Bernard Gilabert donne pouvoir à Agnès Berger

Membre(s) absent(s) :

Michel Albarède

5 / 204 - Constitution d'un groupement de commande entre la commune d'Albi, la communauté d'agglomération de l'Albigeois, la commune d'Arthès, la commune de Castelnau de Lévis, la commune de Cunac, la commune de Fréjairolles, la commune de Lescure d'Albigeois, la commune de Marssac sur Tarn, la commune de Puygouzon, la commune de Saint-Juéry et la commune de Saliès pour l'acquisition de papiers et d'enveloppes

référence(s) :

Commission des finances, des ressources et de la prospective du 3 novembre 2010

Service pilote : Direction des achats et marchés publics

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Elu(s) référent(s) : Olivier Brault

Olivier Brault, rapporteur

La présente délibération annule et remplace la délibération n°64/199 du conseil municipal du 13 septembre 2010.

Depuis le début de l'année 2010, une plateforme collaborative sur les affaires juridiques, assurances et achats publics s'est constituée entre les services de la communauté d'agglomération de l'Albigeois et ceux de l'ensemble des communes membres pour les secteurs évoqués. Le but étant de confronter les pratiques des divers acteurs, et de faire bénéficier à chaque participant d'une assistance juridique et technique partagée.

La première action d'envergure consiste en la constitution d'un groupement de commande pour l'achat de papiers et d'enveloppes. En effet, la mutualisation de la procédure de consultation permet de bénéficier d'économies d'échelles qui peuvent être importantes, et ainsi de diminuer les coûts d'acquisition de la fourniture de papiers et d'enveloppes, tout en garantissant un niveau de qualité et une approche environnementale pour chaque collectivité adhérente au groupement.

Les communes de l'agglomération ont été sollicitées afin de connaître leur volonté d'adhérer ou non à ce groupement de commande, et dans l'affirmative invitées à définir leurs besoins propres pour qu'ils soient intégrés dans la consultation. Outre la communauté d'agglomération de l'Albigeois et la commune d'Albi, les communes d'Arthès, Castelnau de Lévis, Cunac, Fréjairolles, Lescure d'Albigeois, Marssac sur Tarn, Puygouzon, Saint-Juéry et Saliès ont souhaité participer.

Le groupement de commande porterait sur une consultation par appel d'offres ouverte décomposée en trois lots qui feront l'objet de marchés séparés à hauteur des besoins définis par chaque adhérent. La communauté d'agglomération de l'Albigeois serait le coordonnateur du groupement de commande.

Le lot n° 1 relatif à la fourniture de divers papiers comporte un montant minimum de 164 000 € HT pour les 4 années du marché, il n'y a pas de montant maximum. La commune d'Albi s'engage à signer un marché avec le titulaire désigné par la commission d'appel d'offres spécifique au groupement pour un montant minimum de 107 000 € HT sur les quatre années. Les autres membres associés à ce lot sont la communauté d'agglomération de l'Albigeois, les communes d'Arthès, Castelnau de Lévis, Cunac, Fréjairolles, Lescure d'Albigeois, Marssac sur Tarn, Puygouzon, Saint-Juéry et Saliès.

Le lot n° 2 relatif à la fourniture d'enveloppes et pochettes comporte un montant minimum de 75 000 € HT pour les 4 années du marché, il n'y a pas de montant maximum. La commune d'Albi s'engage à signer un marché avec le titulaire désigné par la commission d'appel d'offres spécifique au groupement pour un montant minimum de 40 000 € HT sur les quatre années. Les autres membres associés à ce lot sont la communauté d'agglomération de l'Albigeois, les communes d'Arthès, Castelnau de Lévis, Lescure d'Albigeois, Marssac sur Tarn, Puygouzon, Saint-Juéry et Saliès.

Le lot n° 3 relatif à la fourniture de papiers spéciaux comporte un montant minimum de 5 000 € HT pour les 4 années du marché, il n'y a pas de montant maximum. La commune d'Albi s'engage à signer un marché avec le titulaire désigné par la commission d'appel d'offres spécifique au groupement pour un montant minimum de 5 000 € HT sur les quatre années, la communauté d'agglomération de l'Albigeois est également associée à ce lot.

Il vous est demandé d'approuver la participation de la commune d'Albi au groupement de commande et d'autoriser la signature de la convention de groupement de commande dont la communauté d'agglomération de l'Albigeois est coordonnateur, la commune d'Albi s'engageant à conclure des marchés à hauteur de ses besoins avec les titulaires retenus par la commission d'appel d'offres spécifique.

Il vous appartient d'élire un représentant titulaire et un représentant suppléant pour la commission d'appel d'offres spécifique du groupement en application de l'article 8 III 2° du code des marchés publics parmi les membres de la commission d'appel d'offres de la commune d'Albi ayant voix délibérative à savoir : Olivier Brault, Marie Pierre Granier, Pierre Costes, Monique Hubert, Françoise Lescure, Josette Bouin, Christine Devoisins, Michel Fournials, Jean Esquerre, Claude Deutschmeyer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des marchés publics,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE

la participation de la commune d'Albi et la signature de la convention de groupement de commande constitué avec la communauté d'agglomération de l'Albigeois, la commune d'Arthès, la commune de Castelnau de Lévis, la commune de Cunac, la commune de Fréjairolles, la commune de Lescure d'Albigeois, la commune de Marssac sur Tarn, la commune de Puygouzon, la commune de Saint-Juéry et la commune de Saliès, pour l'acquisition de papiers et d'enveloppes.

DECIDE

après avoir voté, les membres suivants sont élus à la commission d'appel d'offres spécifique au groupement de commande pour la fourniture de papiers et d'enveloppes :

Titulaire représentant la commune d'Albi : Pierre Costes

Suppléant représentant la commune d'Albi : Marie Pierre Granier

DONNE POUVOIR

au maire pour signer les marchés avec les titulaires retenus par la commission d'appel d'offres spécifique au groupement, à hauteur des besoins propres à la commune d'Albi :

Lot 1 : fourniture de divers papiers pour un montant minimum de 107 000 € HT sur les quatre années, sans montant maximum.

Lot 2 : fourniture d'enveloppes et pochettes pour un montant minimum de 40 000 € HT sur les quatre

années, sans montant maximum.

Lot 3 : fourniture de papiers spéciaux pour un montant minimum de 5 000 € HT sur les quatre années, sans montant maximum.

Nombre de votants : 42

Abstentions : 9 (les groupes Minoritaires)

Unanimité

FINANCES, PROSPECTIVE ET MOYENS

6 / 205 - Constitution d'un groupement de commande entre la ville d'Albi et la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour les travaux de réfection de trottoirs, chaussées et travaux divers de voirie sur le territoire d'Albi

L'an deux mille dix le vingt quatre Novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 novembre 2010,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Laure Sudre, Louis Barret, Michel Fournials, Marie-Louise At, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Pierre Costes, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Frédéric Esquevin, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Pierre-Yves Lambolez, Anne-Marie Lugan, Jacqueline Pardo, Jean Esquerre, Josette Bouin, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault
Dominique Billet donne pouvoir à Pierre Costes
Michèle Barrau-Sartres donne pouvoir à Geneviève Parmentier
Zohra Bentaïba donne pouvoir à Naïma Marengo
Françoise Larroque donne pouvoir à Marie-Pierre Granier
Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu
Bernard Gilabert donne pouvoir à Agnès Berger

Membre(s) absent(s) :

Michel Albarède

6 / 205 - Constitution d'un groupement de commande entre la ville d'Albi et la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour les travaux de réfection de trottoirs, chaussées et travaux divers de voirie sur le territoire d'Albi

référence(s) :

Commission finances, ressources et prospective du 3 novembre 2010

Service pilote : Direction des achats et marchés publics

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Elu(s) référent(s) : Olivier Brault

Olivier Brault, rapporteur

La ville d'Albi a conclu un marché pour des travaux de réfection de trottoirs, chaussées et travaux divers de voirie le 10 avril 2009. Ce marché à bons de commande attribué pour une durée de deux ans, comporte un montant minimum de 3 000 000 € TTC et un montant maximum de 12 000 000 € TTC.

Ce marché a été partitionné suite au transfert de la compétence voirie à la communauté d'agglomération de l'Albigeois le 1er janvier 2010 en un marché ville d'Albi avec un montant minimum de 200 000 € TTC et un montant maximum de 2 000 000 € TTC pour les travaux de voirie ne relevant pas de la compétence communautaire, et un marché « agglomération » pour les travaux de voirie situés sur le territoire de la ville d'Albi pour un montant minimum de 2 800 000 € TTC et un montant maximum de 10 000 000 € TTC.

Alors que ces marchés arrivent à échéance, la ville d'Albi et la communauté d'agglomération de l'Albigeois souhaitent constituer un groupement de commande afin de lancer une consultation pour les besoins propres de chacun.

La consultation sous forme d'appel d'offres ouvert porte sur un montant minimum de 3 000 000 € TTC pour deux années, et un montant maximum de 12 000 000 € TTC pour deux années.

A l'issue de la procédure, la ville d'Albi s'engage à signer un marché avec le prestataire retenu pour un montant minimum de 200 000 € TTC, et un montant maximum de 2 000 000 € TTC pour deux années. L'agglomération pour sa part s'engage à contracter pour un montant minimum de 2 800 000 € TTC sur deux années et un montant maximum de 10 000 000 € TTC sur deux années.

Chaque collectivité aura la possibilité de reconduire ou non son marché pour une durée de deux ans à l'issue du contrat initial.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois sera le coordonnateur du groupement de commande.

Il vous est demandé d'approuver la participation de la ville d'Albi au groupement de commande et d'autoriser la signature de la convention de groupement de commande dont la communauté d'agglomération de l'Albigeois est coordonnateur, la commune d'Albi s'engageant à conclure un marché à hauteur de ses besoins avec le prestataire retenu par la commission d'appel d'offres spécifique.

Il vous appartient d'élire un représentant titulaire et un représentant suppléant pour la commission d'appel d'offres spécifique du groupement en application de l'article 8 III 2° du code des marchés publics parmi

les membres de la commission d'appel d'offres de la commune d'Albi ayant voix délibérative à savoir : Olivier Brault, Marie Pierre Granier, Pierre Costes, Monique Hubert, Françoise Lescure, Josette Bouin, Christine Devoisins, Michel Fournials, Jean Esquerre, Claude Deutschmeyer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des marchés publics,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE

la participation de la commune d'Albi et la signature de la convention de groupement de commande constitué avec la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour les travaux de réfection de trottoirs, chaussées et travaux divers de voirie sur le territoire d'Albi.

DECIDE

après avoir voté, les membres suivants sont élus à la commission d'appel d'offres spécifique au groupement de commande pour les travaux de réfection de trottoirs, chaussées et travaux divers de voirie sur le territoire d'Albi :

Titulaire représentant la commune d'Albi : Pierre Costes

Suppléant représentant la commune d'Albi : Marie-Pierre Granier

DONNE POUVOIR

au maire pour signer le marché avec le prestataire retenu par la commission d'appel d'offres spécifique au groupement, à hauteur des besoins propres à la commune d'Albi à savoir un montant minimum de 200 000 € TTC sur deux années, et un montant maximum de 2 000 000 € TTC sur deux années. Ce marché pourra être reconduit une fois de manière expresse pour une même durée.

Nombre de votants : 42

Abstentions : 9 (les groupes Minoritaires)

Unanimité

FINANCES, PROSPECTIVE ET MOYENS

7 / 206 - Politique urbaine et de l'habitat - Densification, mobilisation de la ressource foncière constructible et résorption de la vacance de logements - Taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains devenus constructibles - Majoration de la valeur locative cadastrale des terrains constructibles non bâtis - Taxe sur les logements vacants depuis plus de 5 ans

L'an deux mille dix le vingt quatre Novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 novembre 2010,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Laure Sudre, Louis Barret, Michel Fournials, Marie-Louise At, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Pierre Costes, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Frédéric Esquevin, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Pierre-Yves Lambolez, Anne-Marie Lugan, Jacqueline Pardo, Jean Esquerre, Josette Bouin, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault
Dominique Billet donne pouvoir à Pierre Costes
Michèle Barrau-Sartres donne pouvoir à Geneviève Parmentier
Zohra Bentaïba donne pouvoir à Naïma Marengo
Françoise Larroque donne pouvoir à Marie-Pierre Granier
Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu
Bernard Gilabert donne pouvoir à Agnès Berger

Membre(s) absent(s) :

Michel Albarède

7 / 206 - Politique urbaine et de l'habitat - Densification, mobilisation de la ressource foncière constructible et résorption de la vacance de logements - Taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains devenus constructibles - Majoration de la valeur locative cadastrale des terrains constructibles non bâtis - Taxe sur les logements vacants depuis plus de 5 ans

référence(s) :

Commission des finances, des ressources et de la prospective du 3 novembre 2010

Commission urbanisme et développement durable du 15 novembre 2010

Service pilote : Direction des affaires financières

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Olivier Brault

Olivier Brault, rapporteur

Politique urbaine de la ville - Taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains devenus constructibles - Majoration de la valeur locative cadastrale des terrains constructibles situés dans les zones urbaines - Taxe sur les logements vacants depuis plus de cinq ans

Les lois nationales d'urbanisme et d'habitat de la dernière décennie ont fixé les grandes orientations et un cadre juridique favorisant la densification des espaces constructibles et la mobilisation des ressources foncières pour répondre aux besoins de logements (loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain - loi SRU, loi du 2 juillet 2003 Urbanisme et Habitat, loi du 13 juillet 2006 d'engagement national pour logement - loi ENL et enfin les lois du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en application du Grenelle de l'environnement - loi Grenelle 1 et la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement - loi Grenelle 2).

L'agglomération Albigeoise a traduit ces grands enjeux sociaux et environnementaux dans le programme local de l'habitat (PLH) et dans le projet de schéma de cohérence territoriale (SCOT) en cours d'élaboration.

Le diagnostic du PLH a identifié un « *risque de déséquilibre de l'offre de logements* » à travers notamment une hausse trop marquée des prix du foncier liée à une insuffisance de l'offre.

Les actions et les mesures qu'il préconise ou met en œuvre sont destinées à atteindre les objectifs fixés par la loi ENL à savoir :

- mobiliser la ressources foncières pour la réalisation de logements ;
- développer l'offre et l'accès au logement.

Le document « d'orientations générales » du projet de schéma de cohérence territoriale de l'Albigeois (dont le PLH constituera le volet Habitat) intègre lui aussi ces mêmes préoccupations de densification et de mobilisation de la ressource foncière :

« La réflexion prospective est indispensable à la mise en œuvre de politiques d'aménagement de l'espace cohérentes, équitables et durables. Dessiner l'aménagement du Grand Albigeois pour les 15 à 20 prochaines années n'est pas une démarche simple, elle doit à la fois tenir compte du contexte régional et national (voire international) et des mutations sociales, technologiques ou environnementales qui sont

susceptibles d'affecter le fonctionnement du territoire et les pratiques de ses habitants.

Les mutations profondes amorcées et attendues à l'échelle mondiale, nationale ou régionale auront des répercussions sur le fonctionnement et l'aménagement du Grand Albigeois. L'augmentation des prix de l'énergie, la croissance exponentielle de la démographie mondiale et la croissance économique des pays émergents générant d'importants besoins en produits alimentaires à moyen terme, les prix de l'immobilier en forte croissance rendant inaccessible la location ou l'acquisition d'un logement en marché libre pour de nombreux ménages, l'accroissement de la concurrence économique entre les territoires, etc. sont autant d'éléments qui doivent amener la collectivité à "réfléchir et organiser son développement différemment".

Les communes d'Albi, le Séquestre et Saint Juéry doivent poursuivre leur développement en veillant à assurer une complémentarité entre activités économiques, habitats et équipements. Afin de rechercher à la fois la volonté de poursuivre leur développement, d'économiser le foncier et de limiter le développement des véhicules individuels, le SCOT préconise de :

- rechercher la densification des espaces déjà artificialisés en analysant les capacités de mutation des différents quartier.*
- favoriser le développement d'une réelle mixité urbaine tant sur la forme (petits collectifs, habitat groupé, habitat individuel...) que de fonction (habitat, activités et services, commerces, équipements ...)*
- encourager la sortie de vacance des logements »*

A l'échelle du territoire communal Albigeois, ces orientations ont été déclinées dans le Projet de développement et d'aménagement durable (PADD) qui fixe pour le Plan local d'Urbanisme (PLU) huit orientations dont :

- prévoir des extensions urbaines mesurées et maîtrisées (axe 2) ;
- impulser le développement d'une offre diversifiée en matière d'habitat (axe 3);
- inscrire le développement d'Albi dans une logique d'agglomération (axe 8).

Ces orientations se déclinent dans la délimitation des zones urbaines, dans l'ouverture de nouvelles zones à urbaniser ainsi que dans les règles de densité définies par le règlement du PLU.

Globalement, les enjeux portent sur plus de 100 hectares de foncier non bâti classés en zones U (hors secteur économique), zones constructibles notamment pour de l'habitat.

En ce qui concerne les logements, l'administration fiscale dénombre quelques 550 logements qui seraient vacants depuis plus de 5 ans. Ces logements ne sont pas actuellement assujettis à la taxe d'habitation.

Outre ces règles d'urbanisme, la ville agit également par des mesures volontaires et opérationnelles. Deux exemples :

- aménagement du secteur déjà urbanisé de Pinérato-Bourdès pour desservir de nouvelles parcelles de terrain et densifier le secteur par une offre complémentaire de terrains constructibles et aménagés.
- engagement d'une nouvelle opération programmée de l'amélioration de l'habitat (OPAH) pour mettre sur le marché de nouveaux logements locatifs en incitant les propriétaires à conventionner leurs logements ;
- cession de terrain à des opérateurs de logements sociaux pour développer l'offre de logements en accession sociale à la propriété.

Notre projet de construire un développement urbain équilibré et de répondre aux attentes et aux besoins des Albigeois en matière de logement, nous conduit à poursuivre notre politique urbaine au service d'une meilleure maîtrise des prix du foncier pour que soient mis sur le marché des terrains constructibles à des prix raisonnables.

Il nous faut dans cette perspective éviter la « rétention-spéculation » et par voie de conséquence l'inflation des prix des terrains constructibles. C'est d'ailleurs un enjeu qui a été clairement identifié et exprimé lors du deuxième forum des États généraux de l'UNESCO le 15 novembre dernier.

Il vous est donc proposé de mettre en œuvre les mesures de fiscalité locale que la loi permet à cet effet à savoir :

- la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles ;
- la majoration de la valeur locative cadastrale des terrains devenus constructibles ;
- la taxe sur les logements vacants depuis plus de 5 ans.

1 - Taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains devenus constructibles

L'article 26 de la loi portant engagement national pour le logement (loi ENL n° 2006-872 du 13 juillet 2006), codifié à l'article 1529 du code général des impôts (CGI), permet aux communes d'instituer, à compter du 1er janvier 2007, une taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles à l'occasion d'une modification du plan local d'urbanisme intervenue dans les 18 dernières années.

Cette taxe, en vigueur dans plus de 70 communes du Tarn, est acquittée au moment de la cession à titre onéreux d'un terrain.

Elle n'est due que lors de la première cession intervenant après le classement du terrain en zone constructible.

Elle a été créée pour restituer aux communes une part de la plus-value que le propriétaire a réalisé, du fait que son terrain soit devenu constructible, afin qu'elles puissent faire face aux coûts des équipements publics découlant de cette urbanisation.

Son taux, fixé à 10 %, s'applique sur une base égale à 2/3 du prix de cession (ce qui correspond à un taux réel de 6,66 %).

La taxe ne s'applique pas lorsque le prix de cession, défini à l'article 150 VA du CGI, est inférieur à 3 fois le prix d'acquisition.

De même, elle ne s'applique pas aux cessions de terrains :

- lorsque ceux-ci ont été classés constructibles depuis plus de 18 ans,
- ou dont le prix est inférieur ou égal à 15 000 euros,
- ou constituant les dépendances immédiates et nécessaires de l'habitation principale du cédant,
- ou pour lesquels une déclaration d'utilité publique a été prononcée en vue d'une expropriation, à condition que la totalité de l'indemnité soit consacrée à l'acquisition, la construction, la reconstruction ou l'agrandissement d'un ou plusieurs immeubles, dans un délai de 12 mois à compter de sa perception,
- ou échangés dans le cadre d'opérations de remembrements (ou assimilées),

2 - Majoration de la valeur locative cadastrale des terrains constructibles situés dans les zones urbaines.

L'article 1396 du code général des impôts permet au conseil municipal de majorer la valeur locative cadastrale des terrains non bâtis situés en zones constructibles.

Cette mesure tend à éviter la « rétention foncière » en incitant les propriétaires fonciers à céder leurs terrains pour y construire des logements.

La majoration de la valeur locative est décidée par le conseil municipal. Elle peut être fixée entre 0 et 3 € par mètre carré et interviendra dans le calcul de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Je vous propose de fixer cette majoration à 0,3 € par mètre carré.

Afin de ne pas pénaliser les propriétaires de petites parcelles, les 1 000 premiers mètres carrés ne sont pas soumis à cette majoration.

La liste des terrains constructibles concernés est dressée par le maire. Cette liste, ainsi que les modifications qui y sont apportées, sont communiquées à l'administration des impôts avant le 1er septembre de l'année qui précède l'année d'imposition.

Cette disposition entrera donc en vigueur à compter du 1er janvier 2012.

3 – Taxe sur les logements vacants depuis plus de cinq ans

L'article 1407 bis du code général des impôts permet au conseil municipal d'assujettir à la taxe d'habitation les logements qui sont vacants depuis plus de cinq ans.

L'objectif de cette mesure est d'augmenter l'offre en incitant les propriétaires à ne pas laisser vacants leurs logements.

Il est rappelé qu'un logement est considéré vacant dès lors qu'il n'est pas occupé et qu'il est libre de tout meuble. S'il ne remplit pas ces deux conditions, il est soumis à la taxe d'habitation, sans dégrèvement s'il ne s'agit pas de la résidence principale.

Ainsi, les logements concernés par cette nouvelle mesure sont :

- les locaux à usages d'habitation seulement (appartement ou maison),
- les logements habitables (couverts, clos et pourvus du confort minimum (électricité, eau courante, équipements sanitaires),
- les logements non meublés (car sinon ils sont soumis à la Taxe d'Habitation).
- les locaux libres de toute occupation pendant 5 années consécutives,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article 24 de la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement (loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006)

VU l'article 26 de la loi portant engagement national pour le logement, codifié à l'article 1529 du code général des impôts (CGI),

VU les articles 1396 et 1407 bis du Code Général des Impôt

VU l'article 114 de la loi n° 2008-1425 du 27 décembre 2008 de finances pour 2009,

VU le décret n° 2007-1788 du 19 décembre 2007,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE

- l'institution sur le territoire de la ville d'Albi de la **taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles.**
- **la majoration de 0,3 € par mètre carré la valeur locative cadastrale des terrains constructibles situés dans les zones urbaines** visées à l'article 1396 du code général des impôts,
- **l'assujettissement à la taxe d'habitation des logements vacants depuis plus de cinq ans.**

DIT QUE

le maire notifiera ces décisions aux services fiscaux.

Nombre de votants : 42

Abstentions : 2 (Françoise Lescure et Josian Vayre du groupe Gauche Unie et Citoyenne)

URBANISME ET AMÉNAGEMENT

**8 / 207 - Marché de maîtrise d'œuvre pour le projet des Cordeliers - Avenant n°3 au marché N°
10.004 - Fixation du forfait définitif de rémunération.**

L'an deux mille dix le vingt quatre Novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 novembre 2010,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Laure Sudre, Louis Barret, Michel Fournials, Marie-Louise At, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Pierre Costes, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Frédéric Esquevin, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Pierre-Yves Lambolez, Anne-Marie Lugan, Jacqueline Pardo, Jean Esquerre, Josette Bouin, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault
Dominique Billet donne pouvoir à Pierre Costes
Michèle Barrau-Sartres donne pouvoir à Geneviève Parmentier
Zohra Bentaïba donne pouvoir à Naïma Marengo
Françoise Larroque donne pouvoir à Marie-Pierre Granier
Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu
Bernard Gilabert donne pouvoir à Agnès Berger

Membre(s) absent(s) :

Michel Albarède

8 / 207 - Marché de maîtrise d'œuvre pour le projet des Cordeliers - Avenant n°3 au marché N° 10.004 - Fixation du forfait définitif de rémunération.

référence(s) :

Délibération du conseil municipal du 1er février 2010

Commission urbanisme et développement durable du 15 novembre 2010

Avis de la commission d'Appel d'offres du 18 novembre 2010

Service pilote : Constructions (conduite d'opérations)

Autres services concernés :

Pôle Urbanisme et Aménagement

Service Construction

Direction des Affaires financières

Elu(s) référent(s) : Olivier Brault

Olivier Brault, rapporteur

Le 03 février 2010, le marché N° 10.004 ayant pour objet la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction du Grand Théâtre et la réalisation des aménagements urbains du site a été notifié au groupement conjoint Dominique Perrault Architecture / RPO / VP Green / Ginger ETCO / Jean-Paul Lamoureux / Changement à Vue.

Deux avenants au marché de maîtrise d'œuvre ont été adoptés. Le premier concernait un changement de forme juridique du mandataire du groupement, le deuxième venant compléter les missions pour une étude de simulation thermique dynamique (coût supplémentaire : 44 000 € HT).

Dans le cadre du marché, le forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre a été calculé au stade de l'esquisse +, sur la base de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux définie par la ville d'Albi qui s'élevait à 42 000 000 d'euros Hors Taxes (valeur octobre 2009).

Conformément à l'article 2 de la loi Maîtrise d'Ouvrage Publique du 12 juillet 1985, le programme et le coût prévisionnel définitif des travaux et fournitures doivent être arrêtés par le maître de l'ouvrage avant le commencement des études de projet (PRO). Le coût prévisionnel définitif des travaux et fournitures est établi sur la base de l'« estimation définitive du coût prévisionnel travaux et fournitures » proposé par le maître d'œuvre à l'issue des études d'avant-projet définitif (APD) et après examen contradictoire des documents d'étude .

Conformément au décret du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre, le forfait de rémunération du maître d'œuvre doit être recalculé par le maître d'ouvrage, sur la base de cette estimation définitive du coût prévisionnel des travaux.

Conformément à l'article 8.2 du CCAP du marché de maîtrise d'œuvre, le présent avenant a pour but de fixer ce forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre.

Le 18 octobre 2010, le maître d'œuvre a remis l'ensemble des documents de l'avant-projet définitif qui fait ressortir une estimation du coût prévisionnel définitif des travaux portant sur le bâti et les aménagements urbains de **45 518 400,00 € HT** (valeur octobre 2009).

Ce coût prévisionnel comprend les travaux :

- de construction du parking, du théâtre, du clos-couvert du cinéma
- de réhabilitation du bâtiment Athanor,
- d'aménagements urbains (phases opérationnelles et couture urbaine)

Il comprend également la réalisation des ouvrages structurels intérieurs du complexe cinématographique (planchers intermédiaires, murs de refends) qui, conformément au bail commercial avec la société Cinésympa, peuvent être délégués en maîtrise d'ouvrage à la ville d'Albi, en raison de leur concomitance aux ouvrages de « clos-couvert ». Le coût prévisionnel de ces travaux délégués est estimé à **2 308 600 € HT** (valeur octobre 2009). Ce coût devant être supporté à la fois par la ville au titre des ouvrages participant à la solidité de l'ensemble (à l'exemple des murs voile béton servant également de cloisonnement des salles) et par Cinésympa au titre de l'usage de la fonctionnalité et de l'exploitation.

La part de ces travaux pouvant relever des financements de la ville est estimée à ce jour à la somme maximale de 900 000 €.

La réalisation des aménagements urbains est prévue en deux phases : la phase opérationnelle concernant les abords des équipements à construire et la phase couture urbaine concernant principalement la place Lapérouse.

Pour la phase couture urbaine dont le coût des travaux est estimé à **2 000 960,00 € HT**, le contrat de maîtrise d'œuvre prévoit que la ville poursuive par ses propres moyens les études et missions postérieures à l'Avant Projet Définitif.

En conséquence, les études et missions de maîtrise d'œuvre qui restent à engager au titre des aménagements urbains de surface concerneront désormais uniquement la phase opérationnelle dont le coût prévisionnel des travaux est estimé à **2 500 040, 00 € HT**.

Compte tenu des travaux délégués par la société Cinésympa et de la poursuite par la ville des études et missions relatives aux aménagements urbains de la phase couture urbaine, l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux déterminant la base de calcul du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre ressort à **43 517 440, 00 € HT** (valeur octobre 2009).

Sur cette base, le forfait définitif de rémunération (hors modifications éventuelles à la demande du maître d'ouvrage) est réparti comme suit :

TRANCHE FERME : **1 127 118, 83 € HT** (prime concours comprise)

TRANCHE CONDITIONNELLE 1: **1 244 236, 16 € HT**

TRANCHE CONDITIONNELLE 2 (PRO – EXE partiel – ACT – STD sur l'ensemble des ouvrages de construction) : **1 848 107, 19 € HT**

Ce montant ne comprend pas la rémunération de la mission complémentaire au projet utile au taux de 5% du montant des travaux des lots concernés.

TRANCHE CONDITIONNELLE 3 (PRO – EXE partiel – ACT aménagements urbains de surface phase opérationnelle) :

Taux de rémunération portant sur le PRO : 2,31 %

Taux de rémunération portant sur l'EXE Partiel: 0,34 %

Taux de rémunération portant sur l'ACT : 0.81 %

Le forfait définitif de rémunération de cette tranche est fixé à **86 501, 38 € HT**

TRANCHE CONDITIONNELLE 4 (VISA – DET – SYN – AOR sur l'ensemble des ouvrages de construction hors parc de stationnement) : **2 277 569, 98 € HT**

TRANCHE CONDITIONNELLE 5 (VISA – DET – SYN – AOR sur le parc de stationnement) :
148 056,52 € HT

TRANCHE CONDITIONNELLE 6 (VISA – DET – AOR sur les aménagements urbains de surface):

Taux de rémunération sur la mission VISA : 0,93 %

Taux de rémunération sur la mission DET : 2,89 %

Taux de rémunération sur la mission AOR : 0,58 %

Le forfait définitif de rémunération de cette tranche est fixé à **110 001,76 € HT**

soit un total de rémunération de **6 841 591, 82 € HT**.

En conséquence, le coût prévisionnel global est de **50 951 391,82 € HT** (valeur octobre 2009) décomposé de la manière suivante :

– études de maîtrise d'œuvre : 6 841 591, 82 € HT

– travaux : 44 109 800 € HT (y compris 900 000 € correspondant aux travaux relevant du financement communal sur la part des ouvrages communs ville et Cynésympa)

Ce coût respecte les engagements de la ville d'Albi fixant le coût prévisionnel de l'opération des Cordeliers à **51 000 000 d'euros HT** comprenant les frais de maîtrise d'œuvre, les travaux, les aménagements urbains de la phase opérationnelle et de la phase couture urbaine, les fournitures, ainsi que les équipements et mobiliers.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code des marchés publics,

VU l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 18 novembre 2010,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ACCEPTE

les études d'Avant-Projet Définitif établies par le maître d'œuvre ainsi que l'estimation du coût définitif prévisionnel global des travaux d'un montant de **45 518 400, 00 € HT**

FIXE

à un montant de **43 517 440, 00 € HT** (valeur octobre 2009) l'estimation du coût définitif prévisionnel des travaux (ensemble bâti et aménagements urbains de la phase opérationnelle) servant de base à la rémunération du groupement de maîtrise d'œuvre

FIXE

la répartition de la rémunération du groupement de maîtrise d'œuvre selon les modalités suivantes :

TRANCHE FERME : **1 127 118, 83 € HT** (prime concours comprise)

TRANCHE CONDITIONNELLE 1: **1 244 236,16 € HT**

TRANCHE CONDITIONNELLE 2 : **1 848 107,19 € HT**

Ce montant ne comprend pas la rémunération de la mission complémentaire au projet utile au taux de 5% du montant des travaux des lots concernés.

TRANCHE CONDITIONNELLE 3 (PRO – EXE partiel – ACT aménagements urbains de surface phase opérationnelle) :

Taux de rémunération portant sur le PRO : 2,31 %

Taux de rémunération portant sur l'EXE Partiel: 0,34 %

Taux de rémunération portant sur l'ACT : 0.81 %

Le forfait définitif de rémunération de cette tranche est fixé à **86 501, 38 € HT**

TRANCHE CONDITIONNELLE 4 (VISA – DET – SYN – AOR sur l'ensemble des ouvrages de construction hors parc de stationnement) : **2 277 569, 98 € HT**

TRANCHE CONDITIONNELLE 5 (VISA – DET – SYN – AOR sur le parc de stationnement) : **148 056, 52 € HT**

TRANCHE CONDITIONNELLE 6 (VISA – DET – AOR sur les aménagements urbains de surface):

Taux de rémunération sur la mission VISA : 0,93 %

Taux de rémunération sur la mission DET : 2,89 %

Taux de rémunération sur la mission AOR : 0,58 %

Le forfait définitif de rémunération de cette tranche est fixé à **110 001,76 € HT**

soit un total de rémunération de **6 841 591, 82 € HT**.

DONNE POUVOIR

au maire pour signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre n°10.004 pour la construction du Grand Théâtre d'Albi et des aménagements urbains du site avec le groupement conjoint Dominique PERRAULT (mandataire) / VP & green Engineering / GINGER ETCO Sa / Cabinet R.P.O. / Changement à vue / Jean-Paul LAMOUREUX et pour accomplir toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette opération.

DIT QUE

les crédits nécessaires figurent au budget de l'exercice en cours.

Nombre de votants : 42

Pour : 34 (le groupe Majoritaire et Anne-Marie Roquelaure du groupe "Socialistes, Verts, Républicains")

Contre : 7 (Bernard Gilabert, Marie-France de Truchis, André Baup, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer du groupe "Socialistes, Verts, Républicains"; Françoise Lescure et Josian Vayre du groupe "Gauche Unie et Citoyenne")

Abstention : 1 (Béatrice Vilamot du groupe "Gauche Unie et Citoyenne")

Question adoptée

JEUNESSE, AFFAIRES SCOLAIRES ET RESTAURATION MUNICIPALE

9 / 208 - Conservatoire de musique et de danse du Tarn - convention de mise à disposition de locaux au 15 rue de la République

L'an deux mille dix le vingt quatre Novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 novembre 2010,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Laure Sudre, Louis Barret, Michel Fournials, Marie-Louise At, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Pierre Costes, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Frédéric Esquevin, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Pierre-Yves Lambolez, Anne-Marie Lugan, Jacqueline Pardo, Jean Esquerre, Josette Bouin, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault

Dominique Billet donne pouvoir à Pierre Costes

Michèle Barrau-Sartres donne pouvoir à Geneviève Parmentier

Zohra Bentaïba donne pouvoir à Naïma Marengo

Françoise Larroque donne pouvoir à Marie-Pierre Granier

Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu

Bernard Gilabert donne pouvoir à Agnès Berger

Membre(s) absent(s) :

Michel Albarède

9 / 208 - Conservatoire de musique et de danse du Tarn - convention de mise à disposition de locaux au 15 rue de la République

référence(s) :

Service pilote : Ecoles - centres de loisirs - jeunesse

Autres services concernés :

Affaires culturelles

Affaires juridiques - contentieux - patrimoine bâti

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

Naïma Marengo, rapporteur

Dans le cadre de son projet d'aménagement d'un pôle Jeunesse rue de la République, la ville d'Albi a en projet la rénovation du bâtiment sis 15 rue de la République.

Cette rénovation a pour objectif de créer un espace Jeunesse qui réponde aux attentes des jeunes tant en matière d'information, que d'activités et de services. Ce lieu sera fédérateur d'un certain nombre d'acteurs, notamment la MJC, le BIJ, l'association Pollux et le conservatoire de musique et de danse du Tarn

L'aménagement prévoit notamment de créer deux salles de danse qui seront affectées prioritairement au conservatoire .

La convention de mise à disposition de locaux, jointe à cette délibération, précise les conditions de cette mise à disposition. Outre les deux salles de danse citées ci-dessus ainsi que leurs vestiaires, le conservatoire disposera d'un bureau, d'un espace de rangement et d'une salle destinée à l'éveil musical. Cette mise à disposition se fera à titre gracieux.

Avec cette mise à disposition le Conservatoire pourra dispenser en un même lieu ses activités de danse, éveil musical et éveil corporel, dans des conditions adaptées à la pratique de ces disciplines.

Afin que les aménagements soient conformes aux attentes du conservatoire, celui-ci participe, en tant qu'expert, au programme des travaux.

Enfin, pour garantir au Conservatoire que ces locaux lui seront affectés durablement et pour garantir à la ville que le Conservatoire utilisera de manière pérenne les équipements pour lesquels des travaux importants vont être engagés, il est convenu de signer une convention de mise à disposition pour une durée de 6 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE

la convention de mise à disposition de locaux ci-jointe.

AUTORISE

le maire à signer cette convention.

Nombre de Votants : 42

Unanimité

JEUNESSE, AFFAIRES SCOLAIRES ET RESTAURATION MUNICIPALE

10 / 209 - Contrat Educatif Local - Subventions associations - dernier trimestre 2010

L'an deux mille dix le vingt quatre Novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 novembre 2010,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Laure Sudre, Louis Barret, Michel Fournials, Marie-Louise At, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Pierre Costes, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Frédéric Esquevin, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Pierre-Yves Lambolez, Anne-Marie Lugan, Jacqueline Pardo, Jean Esquerre, Josette Bouin, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault

Dominique Billet donne pouvoir à Pierre Costes

Michèle Barrau-Sartres donne pouvoir à Geneviève Parmentier

Zohra Bentaïba donne pouvoir à Naïma Marengo

Françoise Larroque donne pouvoir à Marie-Pierre Granier

Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu

Bernard Gilabert donne pouvoir à Agnès Berger

Membre(s) absent(s) :

Michel Albarède

10 / 209 - Contrat Educatif Local - Subventions associations - dernier trimestre 2010

référence(s) :

Commission enfance, jeunesse, sport et culture du 03 novembre 2010

Service pilote : Ecoles - centres de loisirs - jeunesse

Autres services concernés :

Affaires culturelles
Direction des affaires financières
Sports
Vie des quartiers
Jeunesse

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

Naïma Marengo, rapporteur

Le Contrat Educatif Local est un contrat d'objectifs et de co-financement signé entre l'Etat (DDJS) et une collectivité territoriale.

Ce dispositif réaffirme que l'éducation est une mission partagée et vise à assurer une continuité entre les activités d'enseignement et celles proposées dans les temps péri et extra scolaires.

La ville d'Albi a pour objectif d'offrir à tous les enfants et les jeunes Albigeois un service public de l'éducation et d'animation périscolaire et extra-scolaire diversifié et de qualité, adapté à leurs besoins, contribuant à leur développement et à leur épanouissement.

La manière dont un enfant met à profit son temps en dehors des heures de classe est importante pour sa réussite scolaire, l'épanouissement et son apprentissage de la vie sociale. Il convient donc de prévoir, en particulier pour ceux qui ont le plus de difficulté à accéder aux différentes formes de culture, une organisation de ce temps propre à favoriser leur développement harmonieux.

Les activités proposées dans le cadre du Contrat Educatif Local auront pour finalité de donner à tous les enfants et à tous les jeunes, le moyen de découvrir de nouvelles formes d'activités, et s'approprier des démarches d'apprentissage adaptées, et de les placer dans des situations d'expérimentation active leur demandant un engagement personnel.

Pour la deuxième année consécutive, un appel à projets a été lancé conjointement avec celui des autres dispositifs éducatifs, à savoir :

- le Contrat Educatif Local (CEL)
- le dispositif du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)
- le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)
- le Programme de Réussite Educative (PRE).

Selon la nouvelle procédure du « dossier unique des dispositifs éducatifs » mis en place par l'Etat, beaucoup de ces activités sont animées par des associations qui ont répondu à l'appel à projets de la ville.

Les associations suivantes ont été retenues pour leurs projets d'ateliers comme décrits ci-dessous :

- L'association « **LA LUDOTHEQUE LA MARELLE** » sollicite de la ville un subvention de : 756 € pour des ateliers jeux de société.
- L'association « **USPPA TENNIS** » sollicite de la ville un subvention de : 540 € pour des ateliers de tennis.
- L'association « **LES SENS DE CLO** » sollicite de la ville une subvention de : 1404 € pour des ateliers relaxation.
- L'association « **LATIN'JAZZ** » sollicite de la ville une subvention de : 684 € pour des ateliers de danse jazz.
- L'association « **ECHIQUEUR CLUB ALBIGEOIS** » sollicite de la ville une subvention de : 324 € pour des ateliers échecs.
- L'association « **L'APP'ART** » sollicite de la ville une subvention de : 945 € pour des ateliers danse jazz
- L'association « **LE JUDO CLUB ALBIGEOIS** » sollicite de la ville une subvention de : 810 € pour des ateliers de judo.
- Le « **Comité départemental UFOLEP 81** » sollicite de la ville une subvention de : 240 € pour un atelier éveil multi activité.
- L'association « **OMEPS D'ALBI** » sollicite de la ville une subvention de : 864 € pour deux ateliers sport.
- L'association « **MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE** » (MJC) sollicite de la ville une subvention de : 1891 € pour des ateliers théâtre-percussions et d'arts plastiques.
- L'association « **ACTAL** » sollicite de la ville une subvention : 2400 € pour des ateliers contes et calligraphie..
- L'association « **ASCC** », sollicite de la ville une subvention de : 1440 € pour des ateliers hip hop.
- L'association « **LE CABARET DU HASARD** » sollicite de la ville un subvention de : 2520 € pour des ateliers théâtre et percussions
- L'association « **ALBI VOLLEY-BALL** » sollicite de la ville une subvention de : 525 € pour un atelier volley-ball.
- L'association « **AVIRON CLUB ALBI** » sollicite de la ville une subvention de : 700 € pour des ateliers d'aviron pendant les vacances de la Toussaint.

Après avis favorable du comité de pilotage du Contrat Educatif Local et de la commission enfance, jeunesse, sports et culture du 03 novembre 2010, je vous propose d'attribuer aux associations précitées les subventions mentionnées et d'autoriser le maire à signer les conventions de partenariat avec les associations précitées.

Les crédits, soit 16 043 € seront prélevés au chapitre 65, fonction 421, article 65 748 du budget 2010 service 3800.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

d'attribuer aux associations pré-citées les subventions mentionnées.

AUTORISE

le maire à signer les conventions de partenariat avec les associations pré-citées.

DIT QUE

la somme de 16043 € sera prélevée au chapitre 65, fonction 421, article 65 748 du budget 2010 service 3800.

Nombre de votants : 42

Unanimité

JEUNESSE, AFFAIRES SCOLAIRES ET RESTAURATION MUNICIPALE

11 / 210 - Tarifs de la restauration collective municipale pour le portage des repas à domicile du C.C.A.S., l'Entraide Albigeoise, l'école des Sports, les crèches des communes extérieures, services et établissements publics, pour l'année 2011.

L'an deux mille dix le vingt quatre Novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 novembre 2010,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Laure Sudre, Louis Barret, Michel Fournials, Marie-Louise At, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Pierre Costes, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Frédéric Esquevin, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Pierre-Yves Lambolez, Anne-Marie Lugan, Jacqueline Pardo, Jean Esquerre, Josette Bouin, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault
Dominique Billet donne pouvoir à Pierre Costes
Michèle Barrau-Sartres donne pouvoir à Geneviève Parmentier
Zohra Bentaïba donne pouvoir à Naïma Marengo
Françoise Larroque donne pouvoir à Marie-Pierre Granier
Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu
Bernard Gilabert donne pouvoir à Agnès Berger

Membre(s) absent(s) :

Michel Albarède

11 / 210 - Tarifs de la restauration collective municipale pour le portage des repas à domicile du C.C.A.S., l'Entraide Albigeoise, l'école des Sports, les crèches des communes extérieures, services et établissements publics, pour l'année 2011.

référence(s) :

Commission enfance, jeunesse, sport et culture du 3 novembre 2010

Service pilote : Cuisine centrale

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

CCAS

OMEPS

Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo, Anne-Marie Lugan, Olivier Brault

Naïma Marengo, rapporteur

La Cuisine Centrale Municipale assure la fabrication et la livraison de repas destinés aux bébés et aux enfants en bas âge de crèches situées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, soit environ 11 160 repas pour l'année 2011, des goûters distribués le mercredi matin aux enfants qui fréquentent l'école des sports de l'OMEPS estimés à 5 700 repas, les repas destinés aux personnes de plus de 65 ans qui font la demande du portage de repas à domicile évalués pour l'année 2011 à 149 300 repas, ainsi que pour raison de service, quelques repas aux services des Opérations Funéraires et autres services pouvant exprimer un besoin ponctuel, non prévisible.

L'exploitation en régie de ce service assure une garantie sur la qualité et le coût de fabrication des repas.

De son côté, le CCAS traite les questions particulières et vient en aide à ceux qui rencontreraient des difficultés de paiement.

Au delà de ces mesures sociales, il convient d'être attentif aux conditions de répercussion de la hausse des matières premières, des supports de conditionnements et des carburants sur le prix de vente défini.

Pour les prestations fournies au CCAS pour l'entraide ou le portage de repas à domicile, à l'école des Sports de l'OMEPS, aux crèches des communes extérieures, aux services des Opérations Funéraires et aux services de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, je vous propose de limiter à 2% l'augmentation des tarifs applicables du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011.

<u>Tarifs modifiés au 1er janvier 2011 :</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>
CCAS :		
Repas Entraide Albigeoise	5,07	5,17
Repas portage à domicile	5,07	5,17
Repas Service des Opérations funéraires :	6,94	7,07

Goûters de l'école des Sports de l'OMEPS :	0,51	0,52
Crèches de communes extérieures :		
. repas bébés (moins de 1 an)	3,14	3,20
. repas moyen/grand (plus de 1 an)	3,19	3,25
Communauté d'Agglomération de l'Albigeois :		
. Transport interurbain	6,94	7,07
. Collecte des ordures ménagères	6,94	7,07
. Atlantis	6,94	7,07
. Repas et plateaux repas réunions diverses CAA	9,99	9,99
Centre de secours :	6,94	7,07

Il est demandé au conseil municipal :

- de se prononcer sur les propositions de tarifs ci-dessus détaillés et applicables du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les projets de conventions ci-annexés,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

d'appliquer les tarifs ci-dessous au 1er janvier 2011 jusqu'au 31 décembre 2011 :

<u>Tarifs modifiés au 1er janvier 2011 :</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>
CCAS :		
Repas Entraide Albigeoise	5,07	5,17
Repas portage à domicile	5,07	5,17
Repas Service des Opérations funéraires :	6,94	7,07
Goûters de l'école des Sports de l'OMEPS :	0,51	0,52
Crèches de communes extérieures :		

. repas bébés (moins de 1 an)	3,14	3,20
. repas moyen/grand (plus de 1 an)	3,19	3,25
Communauté d'Agglomération de l'Albigeois :		
. Transport interurbain	6,94	7,07
. Collecte des ordures ménagères	6,94	7,07
. Atlantis	6,94	7,07
. Repas et plateaux repas réunions diverses CAA	9,99	9,99
Centre de secours :	6,94	7,07

AUTORISE

le maire à signer les conventions pour l'année 2011, avec CCAS de la ville d'Albi, les crèches d'Arthés et de Cambon, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, le centre de secours.

DIT QUE

le produit de ces recettes sera inscrit :

-au chapitre 70, rubrique 251, article 70878 de l'exercice en cours.

- au chapitre 70, rubrique 251, article 70876 de l'exercice en cours pour la C2A

Nombre de votants : 42

Unanimité

COMMERCE, ARTISANAT, SERVICES ET MARCHÉS

12 / 211 - Tarifs droits de place 2011

L'an deux mille dix le vingt quatre Novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 novembre 2010,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Laure Sudre, Louis Barret, Michel Fournials, Marie-Louise At, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Pierre Costes, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Frédéric Esquevin, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Pierre-Yves Lambolez, Anne-Marie Lugan, Jacqueline Pardo, Jean Esquerre, Josette Bouin, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault

Dominique Billet donne pouvoir à Pierre Costes

Michèle Barrau-Sartres donne pouvoir à Geneviève Parmentier

Zohra Bentaïba donne pouvoir à Naïma Marengo

Françoise Larroque donne pouvoir à Marie-Pierre Granier

Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu

Bernard Gilabert donne pouvoir à Agnès Berger

Membre(s) absent(s) :

Michel Albarède

12 / 211 - Tarifs droits de place 2011

référence(s) :

Commission urbanisme et développement durable du 3 novembre 2010

Commission finances ressources et perspectives du 3 novembre 2010

Service pilote : Domaine public - droits de place

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Christelle Guillaumot

Christelle Guillaumot, rapporteur

Je vous propose d'approuver les tarifs pour l'année 2011 conformément au tableau ci-dessous.

Désignation	Base de Calcul	Tarifs 2011
MARCHE COUVERT		
<i>Emplacement intérieur :</i>		
Loge abonné RDC	ml/mois	20,00 €
Loge abonné étage	ml/mois	30,00 €
Emplacement « à la carte » inférieur ou égal à 4 mètres	ml/mois	11,00 €
Emplacement « à la carte » supérieur à 4 mètres	ml/mois	15,00 €
Emplacement manifestations ponctuelles	ml/jour	2,86 €
Taxe additionnelle (reversée à l'AMCA)		2,50 %
<i>Emplacement extérieur :</i>		
Emplacement extérieur abonné avec électricité	ml/trim	26,00 €
Emplacement extérieur abonné sans électricité	ml/trim	24,94 €
Taxe additionnelle (reversée à l'AMCA)		2,50 %
Emplacement non abonné	ml/jour	2,86 €
MARCHE ALIMENTAIRE DE PLEIN AIR		
Emplacement abonné avec électricité	ml/trim	26,00 €
Emplacement abonné sans électricité	ml/trim	24,94 €
Emplacement non abonné	ml/jour	2,86 €
MARCHE FORAINS, ARTISTES, BOUQUINISTES		
Emplacement abonné (+3 foires pour les forains)	ml/trim	14,00 €
Emplacement non abonné	ml/jour	2,02 €

Foires	ml/jour	2,86 €
MARCHE DE GROS		
Emplacement maraîcher (20 m ²)	empl/an	160,00 €
OCCUPATIONS DIVERSES		
Exposition de véhicules automobiles	véhicule/jour	9,51 €
Petits cirques, théâtre de plein air, marionnettes	m ² /jour	1,05 €
Exploitation jouets mécaniques	forfait/semaine	25,00 €
Manège (hors période fête foraine)	m ² /jour	0,48 €
Commerces ambulants alimentaires abonnés	mois	95,00 €
Animation à vocation commerciale	jour	185,88 €
Vente de fleurs	m ² /jour	2,96 €
Vente de sapins	jour	36,96 €
Véhicule touristique	forfait/mois	80,00 €
Taxis Emplacement	an	112,26 €
DROIT DE STATIONNEMENT ET SURPLOMB DOMAINE PUBLIC (superficie arrondie au m² supérieur)		
Marquises – Auvents*	m ² /an	3,80 €
Stores – Toile de tente*	m ² /an	2,81 €
Enseignes*	unité	13,01 €
Étalages, présentoirs (soldes...)	m ² /an	50,00 €
Redevance majorée (en cas de non respect arrêté) (étalages, présentoirs...)	Forfait/jour	35,00 €
Taxation d'office pour occupation du domaine public non autorisée (étalages, présentoirs, chevalets...)	Forfait/jour	100,00 €
TERRASSES DE CAFES (superficie arrondie au m² inférieur)		
<i>Hors secteur sauvegardé :</i>		
Terrasses	m ² /an	11,00 €
Vérandas	m ² /an	12,00 €
<i>Secteur sauvegardé et secteurs Vigan-Ste Cécile -Marché couvert :</i>		
Terrasses	m ² /an	22,00 €
Extension estivale (mai à octobre)	Forfait saison/m ²	28,00 €
<i>Tous secteurs (terrasses) :</i>		
Extension exceptionnelle (ex : fête musique, 14 juillet...)	Forfait/an	150,00 €
Redevance majorée (en cas de non respect arrêté)	Forfait/jour	70,00 €
Taxation d'office pour occupation du domaine public non autorisée	Forfait/jour	200,00 €

Désignation	Base de Calcul	Tarifs 2011
CARNAVAL – FETE FORAINE		
ZONE 1		
Baraques si profondeur inférieure à 3,50 m	ml/jour	1,44€
Baraques si profondeur supérieure à 3,50 m	m ² /jour	0,30€
Gros métiers		
Moins de 250 m ²	m ² /jour	0,30 €
De 251 m ² à 350 m ²	m ² /jour	0,25 €
Plus de 350 m ²	m ² /jour	0,24 €
Manèges enfants		
de 1 à 90 m ²	m ² /jour	0,27 €
De 91 de 120 m ²	m ² /jour	0,25 €
Plus de 121 m ²	m ² /jour	0,24 €
ZONE 2		
Baraques si profondeur inférieure à 3,50 m	ml/jour	1,23€
Baraques si profondeur supérieure à 3,50 m	m ² /jour	0,28€
Gros métiers		
Moins de 250 m ²	m ² /jour	0,28 €
De 251 m ² à 350 m ²	m ² /jour	0,24 €
Plus de 350 m ²	m ² /jour	0,23 €
Manèges enfants		
de 1 à 90 m ²	m ² /jour	0,26 €
De 91 de 120 m ²	m ² /jour	0,24 €
Plus de 121 m ²	m ² /jour	0,23 €
Porteur le dimanche	ml/jour	15,00€
Banc fixe	ml/jour	10,00 €
HABITATIONS		
Caravanes	petite	80,00 €
	moyenne	110,00 €
	grande	160,00 €
Caravane acceptée par dérogation	Très grande	300,00 €
Prise électrique	unité	16,00 €

Toute période entamée est due.

*L'application du droit de place ne vaut pas acceptation du dispositif constaté sur place. Lorsqu'une autorisation de la ville est requise, un dossier complet doit être fourni à la ville par le pétitionnaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE

les tarifs des droits de place présentés ci-dessus.

Nombre de votants : 42

Unanimité

CIMETIÈRES, POMPES FUNÈBRES ET CRÉMATORIUM

13 / 212 - Tarification des urnes et des caveaux préfabriqués

L'an deux mille dix le vingt quatre Novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 novembre 2010,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Laure Sudre, Louis Barret, Michel Fournials, Marie-Louise At, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Pierre Costes, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Frédéric Esquevin, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Pierre-Yves Lambolez, Anne-Marie Lugan, Jacqueline Pardo, Jean Esquerre, Josette Bouin, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault

Dominique Billet donne pouvoir à Pierre Costes

Michèle Barrau-Sartres donne pouvoir à Geneviève Parmentier

Zohra Bentaïba donne pouvoir à Naïma Marengo

Françoise Larroque donne pouvoir à Marie-Pierre Granier

Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu

Bernard Gilabert donne pouvoir à Agnès Berger

Membre(s) absent(s) :

Michel Albarède

13 / 212 - Tarification des urnes et des caveaux préfabriqués

référence(s) :

Commission proximité et démocratie participative du 4 novembre 2010

Service pilote : Cimetières crématorium

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Cimetières et crématorium

Affaires publiques et population

Elu(s) référent(s) : Frédéric Esquevin

Frédéric Esquevin, rapporteur

Pour l'année 2011, je vous propose d'actualiser la tarification des ventes d'urnes, des caveaux - autonomes et des caveaux préfabriqués sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation des ménages, soit une augmentation de 1,67%.

Tarif hors taxes des urnes :

Urne Luxe	739,82 €
Urne Moderne	384,95 €
Urne Demi-Luxe	291,72 €
Urne Classique	192,18 €
Urne Ordinaire	87,17 €
Reliquaire	43,67 €
Cendrier	49,86 €

Tarifs hors taxes des caveaux préfabriqués :

<i>Caveaux Préfabriqués (sans terrain)</i>	
Caveaux préfabriqués 2 places	801,07 €
Caveaux préfabriqués 4 places	1 427,21 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE

les tarifs applicables pour 2011 des urnes et des caveaux préfabriqués comme suit :

Tarif hors taxes des urnes :

Urne Luxe	739,82 €
Urne Moderne	384,95 €
Urne Demi-Luxe	291,72 €
Urne Classique	192,18 €
Urne Ordinaire	87,17 €
Reliquaire	43,67 €
Cendrier	49,86 €

Tarifs hors taxes des caveaux préfabriqués :

<i>Caveaux Préfabriqués (sans terrain)</i>	
Caveaux préfabriqués 2 places	801,07 €
Caveaux préfabriqués 4 places	1 427,21 €

INSCRIT

les recettes correspondantes au budget annexe des opérations funéraires, chapitre 70, article 7011 pour les urnes et article 701 pour les caveaux.

Nombre de votants : 42

Unanimité

CIMETIÈRES, POMPES FUNÈBRES ET CRÉMATORIUM

14 / 213 - Cimetières communaux - Tarifs concessions

L'an deux mille dix le vingt quatre Novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 novembre 2010,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Laure Sudre, Louis Barret, Michel Fournials, Marie-Louise At, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Pierre Costes, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Frédéric Esquevin, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Pierre-Yves Lambolez, Anne-Marie Lugan, Jacqueline Pardo, Jean Esquerre, Josette Bouin, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault

Dominique Billet donne pouvoir à Pierre Costes

Michèle Barrau-Sartres donne pouvoir à Geneviève Parmentier

Zohra Bentaïba donne pouvoir à Naïma Marengo

Françoise Larroque donne pouvoir à Marie-Pierre Granier

Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu

Bernard Gilabert donne pouvoir à Agnès Berger

Membre(s) absent(s) :

Michel Albarède

14 / 213 - Cimetières communaux - Tarifs concessions

référence(s) :

Commission proximité et démocratie participative du 4 novembre 2010

Service pilote : Cimetières crématorium

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Cimetières et crématorium

Affaires publiques population

Elu(s) référent(s) : Frédéric Esquevin

Frédéric Esquevin, rapporteur

Comme chaque année, je vous propose de réviser les tarifs des concessions de terrains nus dans les cimetières communaux d'Albi sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation des ménages, soit une augmentation de 1,67%.

Les prix pour 2011 sont les suivants :

Surface	Durée	Tarifs
2 m²	15 ans	506,86 €
	30 ans	1 012,40 €
	50 ans	1 691,77 €
3 m²	15 ans	841,46 €
	30 ans	1 682,56 €
	50 ans	2 535,76 €
4 m²	15 ans	1 198,50 €
	30 ans	2 589,08 €
	50 ans	3 609,58 €
5 m²	15 ans	1 562,95 €
	30 ans	3 124,63 €
	50 ans	4 713,60 €
6 m²	15 ans	1 966,80 €
	30 ans	3 935,01 €
	50 ans	5 925,48 €

Site Cinéraire :

Cimetière de Caussels :

Concession d'une case à L'Astrolabe pour 15 ans	157,00 €
Concession d'une case à L'Astrolabe pour 30 ans	312,41 €
Concession d'une case à L'Antique pour 15 ans	647,14 €
Concession d'une case à L'Antique pour 30 ans	862,88 €

Cimetière de la Madeleine :

Concession d'une case à L'Étoile pour 15 ans	647,14 €
Concession d'une case à L'Étoile pour 30 ans	862,88 €
Concession de Caveaux-Urnes pour 10 ans	431,44 €
Concession de Caveaux-Urnes pour 15 ans	647,14 €
Concession de Caveaux- Urnes pour 30 ans	862,88 €

Cimetière des Planques :

Concession d'une case à L'Émeraude pour 10 ans	431,44 €
Concession d'une case à L'Émeraude pour 15 ans	647,14 €
Concession d'une case à L'Émeraude pour 30 ans	862,88 €
Concession de Caveaux-Urnes pour 10 ans	431,44 €
Concession de Caveaux-Urnes pour 15 ans	647,14 €
Concession de Caveaux-Urnes pour 30 ans	862,88 €

Je vous demande d'approuver ces dispositions applicables à compter du 1er janvier 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE

les tarifs des concessions applicables pour 2011.

Les prix pour 2011 sont les suivants :

Surface	Durée	Tarifs
2 m ²	15 ans	506,86 €
	30 ans	1 012,40 €
	50 ans	1 691,77 €
3 m ²	15 ans	841,46 €
	30 ans	1 682,56 €
	50 ans	2 535,76 €
4 m ²	15 ans	1 198,50 €
	30 ans	2 589,08 €
	50 ans	3 609,58 €
5 m ²	15 ans	1 562,95 €
	30 ans	3 124,63 €
	50 ans	4 713,60 €
6 m ²	15 ans	1 966,80 €
	30 ans	3 935,01 €
	50 ans	5 925,48 €

Site Cinéraire :

Cimetière de Caussels :

Concession d'une case à L'Astrolabe pour 15 ans	157,00 €
Concession d'une case à L'Astrolabe pour 30 ans	312,41 €
Concession d'une case à L'Antique pour 15 ans	647,14 €
Concession d'une case à L'Antique pour 30 ans	862,88 €

Cimetière de la Madeleine :

Concession d'une case à L'Étoile pour 15 ans	647,14 €
Concession d'une case à L'Étoile pour 30 ans	862,88 €
Concession de Caveaux-Urnes pour 10 ans	431,44 €
Concession de Caveaux-Urnes pour 15 ans	647,14 €
Concession de Caveaux- Urnes pour 30 ans	862,88 €

Cimetière des Planques :

Concession d'une case à L'Émeraude pour 10 ans	431,44 €
Concession d'une case à L'Émeraude pour 15 ans	647,14 €
Concession d'une case à L'Émeraude pour 30 ans	862,88 €
Concession de Caveaux-Urnes pour 10 ans	431,44 €
Concession de Caveaux-Urnes pour 15 ans	647,14 €
Concession de Caveaux-Urnes pour 30 ans	862,88 €

INSCRIT

les recettes du budget général Chapitre 70, rubrique 026, article 70311.

Nombre de votants : 42

Unanimité

CIMETIÈRES, POMPES FUNÈBRES ET CRÉMATORIUM

15 / 214 - Cimetières - Prestations mortuaires - montant des taxes et redevances

L'an deux mille dix le vingt quatre Novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 novembre 2010,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Laure Sudre, Louis Barret, Michel Fournials, Marie-Louise At, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Pierre Costes, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Frédéric Esquevin, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Pierre-Yves Lambolez, Anne-Marie Lugan, Jacqueline Pardo, Jean Esquerre, Josette Bouin, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault

Dominique Billet donne pouvoir à Pierre Costes

Michèle Barrau-Sartres donne pouvoir à Geneviève Parmentier

Zohra Bentaïba donne pouvoir à Naïma Marengo

Françoise Larroque donne pouvoir à Marie-Pierre Granier

Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu

Bernard Gilabert donne pouvoir à Agnès Berger

Membre(s) absent(s) :

Michel Albarède

CIMETIÈRES, POMPES FUNÈBRES ET CRÉMATORIUM

15 / 214 - Cimetières - Prestations mortuaires - montant des taxes et redevances

référence(s) :

Commission proximité et démocratie participative du 04 novembre 2010

Service pilote : Cimetières crématorium

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Cimetières crématorium

Affaires publiques population

Elu(s) référent(s) : Frédéric Esquevin

Frédéric Esquevin, rapporteur

Pour l'année 2011 je vous propose de fixer le tarif des taxes relatives aux convois- inhumations- crémation (article L 2223-22 du code général des collectivités territoriales) (tableau 1) et de fixer le montant des redevances liées à diverses prestations (tableau 2).

Ces tarifs correspondent aux tarifs 2010 actualisés sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation des ménages soit, 1,67 %.

Tableau 1 - Tarifs des taxes pour l'année 2011

Taxe Inhumation	74,79 €
Taxe de Crémation	18,97 €

Tableau 2 - Montant des redevances des prestations pour l'année 2011

Location du Dépositaire	31,08 €
Location salle de recueillement	47,34 €
Dispersion au Jardin du Souvenir	34,97 €
Vacation police	20,00 €
Location salle de recueillement (Hors Crémation)	142,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APPROUVE

Tableau 1 - Tarifs des taxes pour l'année 2011

Taxe Inhumation	74,79 €
Taxe de Crémation	18,97 €

Tableau 2 - Montant des redevances des prestations pour l'année 2011

Location du Dépositaire	31,08 €
Location salle de recueillement	47,34 €
Dispersion au Jardin du Souvenir	34,97 €
Vacation police	20,00 €
Location salle de recueillement (Hors Crémation)	142,00 €

INSCRIT

les recettes correspondantes au budget général, chapitre 73, rubrique 026, article 7333.

Nombre de votants : 42

Unanimité

CIMETIÈRES, POMPES FUNÈBRES ET CRÉMATORIUM

16 / 215 - Crématorium - Tarification des prestations

L'an deux mille dix le vingt quatre Novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 novembre 2010,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Laure Sudre, Louis Barret, Michel Fournials, Marie-Louise At, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Pierre Costes, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Frédéric Esquevin, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Pierre-Yves Lambolez, Anne-Marie Lugan, Jacqueline Pardo, Jean Esquerre, Josette Bouin, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault

Dominique Billet donne pouvoir à Pierre Costes

Michèle Barrau-Sartres donne pouvoir à Geneviève Parmentier

Zohra Bentaïba donne pouvoir à Naïma Marengo

Françoise Larroque donne pouvoir à Marie-Pierre Granier

Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu

Bernard Gilabert donne pouvoir à Agnès Berger

Membre(s) absent(s) :

Michel Albarède

16 / 215 - Crématorium - Tarification des prestations

référence(s) :

Commission proximité et démocratie participative du 4 novembre 2010

Service pilote : Cimetières crématorium

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Cimetières et crématorium

Affaires publiques population

Elu(s) référent(s) : Frédéric Esquevin

Frédéric Esquevin, rapporteur

Pour l'année 2011, je vous propose l'actualisation des prestations de crémation sur la base des prix à la consommation des ménages soit 1,67 %.

Les tarifs liés à la crémation en 2011 seront les suivants :

<i>Crémations</i>	<i>2011 (montant HT)</i>
Crémation adulte en cercueil bois blanc	503,95 €
Crémation adulte bois blanc le samedi	522,26 €
Crémation en cercueil bois dur	725,11 €
Crémation en cercueil bois dur le samedi	743,43 €
Crémation adulte de plus de 140 kgs (corps et cercueil compris) avec le créneau horaire obligatoire à 08 h 45	725,11 €
Crémation adulte de plus de 140 kgs le samedi (corps et cercueil compris) avec le créneau horaire obligatoire à 08 h 45	743,43 €
Crémation de cercueil de moins de 1.50 m	287,09 €
Crémation mort-né	180,16 €
location salle de recueillement hors crémation	118,73 €
location salle de recueillement	39,58 €
<i>Pièces Anatomiques</i>	
Cercueil de plus de 0.80 m (Hors convention)	394,32 €
Cercueil moins de 0.80 m (Hors convention)	330,65 €
Cercueil de plus de 0.80 m (Avec convention)	242,64 €
Cercueil moins de 0.80 m (Avec convention)	134,69 €

Convention moins de 10 litres	74,15 €
Restes Mortels	
Cercueil de plus de 0.80 m	351,17 €
Cercueil de moins de 0.80 m	287,09 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE

les tarifs liés à la crémation pour 2011 :

Crémations	2011 (montant HT)
Crémation adulte en cercueil bois blanc	503,95 €
Crémation adulte bois blanc le samedi	522,26 €
Crémation en cercueil bois dur	725,11 €
Crémation en cercueil bois dur le samedi	743,43 €
Crémation adulte de plus de 140 kgs (corps et cercueil compris) avec le créneau horaire obligatoire à 08 h 45	725,11 €
Crémation adulte de plus de 140 kgs le samedi (corps et cercueil compris) avec le créneau horaire obligatoire à 08 h 45	743,43 €
Crémation de cercueil de moins de 1.50 m	287,09 €
Crémation mort-né	180,16 €
location salle de recueillement hors crémation	118,73 €
location salle de recueillement	39,58 €
Pièces Anatomiques	
Cercueil de plus de 0.80 m (Hors convention)	394,32 €
Cercueil moins de 0.80 m (Hors convention)	330,65 €
Cercueil de plus de 0.80 m (Avec convention)	242,64 €
Cercueil moins de 0.80 m (Avec convention)	134,69 €
Convention moins de 10 litres	74,15 €
Restes Mortels	
Cercueil de plus de 0.80 m	351,17 €
Cercueil de moins de 0.80 m	287,09 €

INSCRIT

les recettes correspondantes au budget annexe des opérations funéraires, chapitre 70, article 706.

Nombre de votants : 42

Unanimité

PETITE ENFANCE ET FAMILLE

17 / 216 - Aide aux multi-accueils associatifs- année 2010 -conventions à conclure avec la ville

L'an deux mille dix le vingt quatre Novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 novembre 2010,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Laure Sudre, Louis Barret, Michel Fournials, Marie-Louise At, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Pierre Costes, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Frédéric Esquevin, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Pierre-Yves Lambolez, Anne-Marie Lugan, Jacqueline Pardo, Jean Esquerre, Josette Bouin, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault

Dominique Billet donne pouvoir à Pierre Costes

Michèle Barrau-Sartres donne pouvoir à Geneviève Parmentier

Zohra Bentaïba donne pouvoir à Naïma Marengo

Françoise Larroque donne pouvoir à Marie-Pierre Granier

Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu

Bernard Gilabert donne pouvoir à Agnès Berger

Membre(s) absent(s) :

Michel Albarède

17 / 216 - Aide aux multi-accueils associatifs- année 2010 -conventions à conclure avec la ville

référence(s) :

Commission enfance, jeunesse, sport et culture du 3 novembre 2010

Service pilote : Petite enfance

Autres services concernés :

Affaires juridiques

Direction des affaires financières

Direction générale des services

Elu(s) référent(s) : Marie-Pierre Granier

Marie-Pierre Granier, rapporteur

L'accueil de la petite enfance est une des préoccupations majeures de notre collectivité.

La ville dispose aujourd'hui de 147 places en collectif, avec les multi-accueils Andrieu, Mosaïque, Maison de la petite enfance et de la famille, et Mouline depuis avril 2010. Elle dispose également d'une centaine de places chez les assistantes maternelles du multi-accueil familial.

A ces structures gérées par la ville, il convient de rajouter 40 places dans les haltes-garderies situées dans les centres sociaux de Cantepau et de Veyrières, gérées par la CAF du Tarn mais dont le personnel petite enfance est municipal.

Enfin, depuis 2010, la ville dispose également, pour les familles albigeoises, de 12 places au sein de la structure inter-entreprises Alibaba, gérée par l'UMT.

En complément de cette offre d'accueil, la ville d'Albi participe depuis plusieurs années au fonctionnement des deux crèches associatives Bellevue (25 places) et Bulles de Savon (16 places).

En effet pour ces structures, la ville verse une participation forfaitaire par heure facturée pour les enfants d'Albi. Aux termes de la délibération du 17 novembre 2008, cette participation est fixée annuellement par le conseil municipal.

Pour l'année 2010, au vu des bilans produits par les deux associations, je vous propose d'arrêter le montant de cette aide forfaitaire à 1€/heure facturée.

Je vous propose en conséquence d'approuver les nouvelles conventions correspondantes et de m'autoriser à les signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les conventions du 19 décembre 2005, du 17 novembre 2008 et du 5 octobre 2009,

VU les projets de conventions à conclure avec les associations Bellevue et Bulles de Savon,

VU l'avis de la commission enfance, jeunesse, sport et culture du 3 novembre 2010,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

FIXE

le montant de l'aide forfaitaire par heure facturée pour les enfants d'Albi à 1€, pour les multi-accueils Bellevue et Bulles de savon.

AUTORISE

autorise le maire à signer ces conventions.

DIT QUE

les crédits correspondants sont inscrits sur l'exercice budgétaire en cours.

Nombre de votants : 42

Unanimité

QUARTIERS ET DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

18 / 217 - Festivités de fin d'année - attribution de subventions aux associations

L'an deux mille dix le vingt quatre Novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 novembre 2010,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Laure Sudre, Louis Barret, Michel Fournials, Marie-Louise At, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Pierre Costes, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Pierre-Yves Lambolez, Anne-Marie Lugan, Jacqueline Pardo, Jean Esquerre, Josette Bouin, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault

Dominique Billet donne pouvoir à Pierre Costes

Michèle Barrau-Sartres donne pouvoir à Geneviève Parmentier

Zohra Bentaïba donne pouvoir à Naïma Marengo

Frédéric Esquevin donne pouvoir à Jean Esquerre

Françoise Larroque donne pouvoir à Marie-Pierre Granier

Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu

Bernard Gilabert donne pouvoir à Agnès Berger

Membre(s) absent(s) :

Michel Albarède

18 / 217 - Festivités de fin d'année - attribution de subventions aux associations

référence(s) :

Commission proximité et démocratie participative du 4 novembre 2010

Service pilote : Vie des quartiers

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Laurence Pujol

Laurence Pujol, rapporteur

Chaque année les associations de quartier se mobilisent pour organiser des animations de proximité à l'occasion des fêtes de Noël et de fin d'année.

L'association Maison des Habitants et des Associations de Lapanouse Saint-Martin-Jarlard organise en partenariat avec le centre social municipal de Lapanouse, les associations des commerçants et des locataires, une manifestation inter-générationnelle le 15 décembre après-midi. Spectacle et goûter de Noël sont proposés aux enfants et aux familles.

L'association Amandiers.Com développe pour la deuxième année un programme d'animation diversifié visant à renforcer la cohésion sociale entre les habitants du quartier des Issards. A ce titre, elle organise une manifestation festive pour la nouvelle année, ouverte à tous les habitants.

Dans le quartier du Breuil-Mazicou-Fontanelles, le comité de quartier fête la Saint Nicolas et propose un spectacle et un goûter, le 4 décembre à la maison de quartier.

Le comité de quartier Madeleine-Pont Vieux propose comme chaque année un après midi récréatif le 7 décembre pour les enfants des écoles du quartier à la salle des fêtes de Pratgraussals et sollicite le soutien financier de la collectivité.

Au regard des budgets prévisionnels présentés par les associations, considérant que ces animations contribuent à la dynamisation sociale des quartiers et favorisent les échanges entre les Albigeois, je vous propose de soutenir ces différents projets en attribuant les subventions suivantes :

- **Association Maison des Habitants et des Associations de Lapanouse Saint Martin Jarlard : 500 euros**
- **Association de quartier Breuil Mazicou : 500 euros**
- **Association Amandiers.Com : 500 euros**
- **Comité de quartier Madeleine-Pont Vieux : 500 euros**

Les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65, fonction 020, article 657 482 du budget de l'exercice en cours.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE

l'attribution des subventions exceptionnelles aux associations suivantes :

- **Association Maison des Habitants et des Associations de Lapanouse Saint Martin Jarlard : 500 euros**
- **Association de quartier Breuil Mazicou : 500 euros**
- **Association Amandiers.Com : 500 euros**
- **Comité de quartier Madeleine-Pont Vieux : 500 euros**

DIT QUE

les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65, fonction 020, article 657 482 du budget de l'exercice en cours.

Nombre de votants : 42

Unanimité

CULTURE ET LECTURE PUBLIQUE

19 / 218 - Association Christophe Mouchere : attribution de subvention

L'an deux mille dix le vingt quatre Novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 novembre 2010,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Laure Sudre, Louis Barret, Michel Fournials, Marie-Louise At, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Pierre Costes, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Pierre-Yves Lambolez, Anne-Marie Lugan, Jacqueline Pardo, Jean Esquerre, Josette Bouin, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault

Dominique Billet donne pouvoir à Pierre Costes

Michèle Barrau-Sartres donne pouvoir à Geneviève Parmentier

Zohra Bentaïba donne pouvoir à Naïma Marengo

Frédéric Esquevin donne pouvoir à Jean Esquerre

Françoise Larroque donne pouvoir à Marie-Pierre Granier

Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu

Bernard Gilabert donne pouvoir à Agnès Berger

Membre(s) absent(s) :

Michel Albarède

19 / 218 - Association Christophe MouchereL : attribution de subvention

référence(s) :

Commission enfance, jeunesse, sport et culture du 3 novembre 2010

Service pilote : Affaires culturelles

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Vie des quartiers

Elu(s) référent(s) : Laure Sudre

Laure Sudre, rapporteur

Concert du 2 octobre 2010

L'association Christophe MouchereL a organisé le 2 octobre dernier un concert à la collégiale Saint Salvi afin d'inaugurer les travaux de réfection de l'électricité et du petit orgue, avec la participation de la chorale Arioso.

Subvention sollicitée par l'association : 1 238 €

Fêtes de Sainte-Cécile 2010

L'association Christophe MouchereL a organisé, comme chaque année, à la cathédrale Sainte Cécile, la Fête de Sainte-Cécile les dimanches 14 et 21 novembre.

Au programme, le 14 novembre, concert d'orgue, cornemuse, hautbois et soprano et le 21 novembre, concert d'orgue et chants grégoriens.

Subvention sollicitée par l'association : 500 €

Concert de Noël 2010

L'association Christophe MouchereL sollicite comme chaque année une aide de la Ville pour la prestation de Pierre-Jean Schoen dans le cadre du concert de Noël du 19 décembre 2010.

Subvention sollicitée par l'association : 400 €

Aussi, je vous propose d'attribuer à l'association Christophe MouchereL une subvention d'un montant total de 2 138 € au titre de l'année 2010.

Cette somme sera prélevée sur les crédits d'encouragement aux associations culturelles, chapitre 65, fonction 30, article 65748, sur le 3600 du budget de l'exercice en cours.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

d'attribuer la subvention suivante :

Association Christophe Mouchereel : 2 138 €

DIT QUE

cette somme sera prélevée sur les crédits d'encouragement aux associations culturelles, chapitre 65, fonction 30, article 65748, sur le 3600 du budget de l'exercice en cours.

Nombre de votants : 42

Unanimité

CULTURE ET LECTURE PUBLIQUE

20 / 219 - Conservatoire de Musique du Tarn, Centre Culturel Occitan de l'Albigeois: attribution de subventions d'équipement

L'an deux mille dix le vingt quatre Novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 novembre 2010 ,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Laure Sudre, Louis Barret, Michel Fournials, Marie-Louise At, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Pierre Costes, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Pierre-Yves Lambolez, Anne-Marie Lugan, Jacqueline Pardo, Jean Esquerre, Josette Bouin, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault

Dominique Billet donne pouvoir à Pierre Costes

Michèle Barrau-Sartres donne pouvoir à Geneviève Parmentier

Zohra Bentaïba donne pouvoir à Naïma Marengo

Frédéric Esquevin donne pouvoir à Jean Esquerre

Françoise Larroque donne pouvoir à Marie-Pierre Granier

Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu

Bernard Gilabert donne pouvoir à Agnès Berger

Membre(s) absent(s) :

Michel Albarède

20 / 219 - Conservatoire de Musique du Tarn, Centre Culturel Occitan de l'Albigeois: attribution de subventions d'équipement

référence(s) :

Commission enfance, jeunesse, sport et culture du 3 novembre 2010

Service pilote : Affaires culturelles

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Laure Sudre

Laure Sudre, rapporteur

Le Conservatoire du Tarn souhaite acquérir un lot de 50 chaises.

Ce mobilier serait utilisé d'une part, dans la salle des chœurs, du matériel hors d'usage ayant dû être déclassé et le nombre de choristes ayant augmenté, d'autre part, dans la salle d'attente où le nombre de places assises pour les parents et les élèves est insuffisant.

Aussi, je vous propose d'attribuer au Conservatoire du Tarn une subvention d'équipement au titre de l'année 2010 d'un montant de 1 042 €.

Le Centre Culturel Occitan de l'Albigeois souhaite acquérir des tables pliantes afin de permettre la modularité des locaux de l'hôtel Rochegude mis à disposition par la Ville

Aussi, je vous propose d'attribuer à cette association une subvention d'équipement au titre de l'année 2010 d'un montant de 350 €.

Ces sommes seront prélevées sur les crédits d'encouragement aux associations culturelles, chapitre 204, fonction 30, article 2040 du budget de l'exercice en cours.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

d'attribuer les subventions d'équipement suivantes :

Conservatoire du Tarn : 1 042 €

Centre Culturel Occitan de l'Albigeois : 350 €

Ces sommes seront prélevées sur les crédits d'encouragement aux associations culturelles, chapitre 204,

fonction 30, article 2040 du budget de l'exercice en cours.

Nombre de votants : 42

Unanimité

SPORTS

21 / 220 - Infrastructures sportives - Société Anonyme Professionnelle Sporting Club Albigeois - convention d'autorisation d'occupation des installations sportives du stadium - saisons 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013

L'an deux mille dix le vingt quatre Novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 novembre 2010,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Louis Barret, Michel Fournials, Marie-Louise At, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Pierre Costes, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Pierre-Yves Lambolez, Anne-Marie Lugan, Jacqueline Pardo, Jean Esquerre, Josette Bouin, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault
Laure Sudre donne pouvoir à Michel Franques
Dominique Billet donne pouvoir à Pierre Costes
Michèle Barrau-Sartres donne pouvoir à Geneviève Parmentier
Zohra Bentaïba donne pouvoir à Naïma Marengo
Frédéric Esquevin donne pouvoir à Jean Esquerre
Françoise Larroque donne pouvoir à Marie-Pierre Granier
Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu
Bernard Gilabert donne pouvoir à Agnès Berger

Membre(s) absent(s) :

Michel Albarède

SPORTS

21 / 220 - Infrastructures sportives - Société Anonyme Professionnelle Sporting Club Albigeois - convention d'autorisation d'occupation des installations sportives du stadium - saisons 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013

référence(s) :

Commission enfance, jeunesse, sport et culture du 3 novembre 2010

Service pilote : Sports

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

Michel Franques, rapporteur

Une convention sera signée avec la Société Anonyme Sportive Professionnelle Sporting Club Albigeois qui aura pour objet de l'autoriser à occuper le domaine public constitué des installations sportives dites du stadium, à l'occasion des entraînements et des rencontres agréées par la Fédération Française de Rugby et la Ligne Nationale de Rugby.

Cette autorisation concerne :

- le terrain d'honneur du stadium et ses annexes (petites tribunes, grandes tribunes, vestiaires douches, espaces de stationnement, locaux techniques, terrain d'emprise de l'espace chapiteau et buvette) ;
- les terrains d'entraînement situés à l'arrière du terrain principal y compris le terrain synthétique ;
- les locaux de l'espace musculation dont les équipements mobiliers sont la propriété de l'association Sporting Club Albigeois ;
- l'espace réceptions, le bar et la cuisine ;
- les locaux à usage de bureaux, y compris le terrain d'emprise de la boutique et des locaux administratifs du S.C.A. ;
- le chapiteau propriété de la ville ;
- les locaux de rangement dénommés « chapelles » ;
- les accès à ces différents équipements.

L'autorisation est accordée afin de permettre d'une part l'organisation, la préparation et le déroulement des rencontres agréées par la Fédération Française de Rugby et par la Ligne Nationale de Rugby et d'autre part l'organisation des réceptions ou de vente de produits dérivés ; elle est assortie d'une autorisation à apposer des panneaux publicitaires dans l'enceinte du stade et à percevoir directement les produits de l'exploitation commerciales de ces espaces.

Elle prévoit cependant que la ville pourra librement mettre à disposition de toute autre association, sportive ou non, ou de toute personne publique et privée pour des manifestations qui présentent un intérêt local.

La SASP « Sporting Club Albigeois » aura l'usage exclusif des locaux à usage de bureau du club et du terrain d'assiette du chapiteau dont il est le propriétaire.

La présente autorisation d'occupation est consentie pour les saisons sportives 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013, soit à compte du 1er juillet 2010 jusqu'au 30 juin 2013.

En contrepartie de l'autorisation d'occupation concernée, le bénéficiaire versera à la ville d'Albi une redevance annuelle de 105 000 €. Cette redevance sera versée au plus tard le 30 mai de la saison en cours.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

AUTORISE

le maire à signer avec la SASP Sporting Club Albigeois une convention d'occupation des installations sportives du stadium pour les saisons sportives 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013, soit du 1er juillet 2010 au 30 juin 2013, moyennant le versement à la ville d'une redevance annuelle de 105 000 €.

DIT QUE

les recettes seront versées au chapitre 75, fonction 40, article 758 du budget général de la ville.

Nombre de votants : 42

Unanimité

SPORTS

22 / 221 - Séjours neige - février 2011 - tarifs

L'an deux mille dix le vingt quatre Novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 novembre 2010,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Louis Barret, Michel Fournials, Marie-Louise At, Stephen Jackson, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Pierre Costes, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Pierre-Yves Lambolez, Anne-Marie Lugan, Jacqueline Pardo, Jean Esquerre, Josette Bouin, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault

Laure Sudre donne pouvoir à Michel Franques

Dominique Billet donne pouvoir à Pierre Costes

Michèle Barrau-Sartres donne pouvoir à Geneviève Parmentier

Christine Devoisins donne pouvoir à Stéphanie Guiraud-Chaumeil

Zohra Bentaïba donne pouvoir à Naïma Marengo

Frédéric Esquevin donne pouvoir à Jean Esquerre

Françoise Larroque donne pouvoir à Marie-Pierre Granier

Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu

Bernard Gilabert donne pouvoir à Agnès Berger

Membre(s) absent(s) :

Michel Albarède

SPORTS

22 / 221 - Séjours neige - février 2011 - tarifs

référence(s) :

Commission enfance, jeunesse, sport et culture du 3 novembre 2010

Service pilote : Sports

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Guichet unique

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

Michel Franques, rapporteur

Dans le cadre de sa politique de loisirs pour les enfants domiciliés à Albi, la ville organise des séjours sportifs à la neige.

Encadrés par du personnel diplômé de la ville d'Albi et de l'OMEPS, ces séjours ont pour but d'initier et de perfectionner les jeunes Albigeois à la pratique du ski.

Après avis favorable de la commission jeunesse sports, je vous propose les tarifs joints en annexe correspondant à la participation individuelle demandée pour chaque séjour.

Afin de favoriser un large accès à ces stages, nous proposons d'appliquer un tarif prenant en considération le revenu fiscal de référence de l'année 2009 et le quotient familial.

Le tarif dépend des lieux du séjour et s'établit comme suit :

- PAS DE LA CASE du 6 au 11 mars 2011
6 jours pour les 12 – 18 ans : de 220€ à 430 €
- LOUDENVIELLE du 28 février au 4 mars 2011
5 jours pour les 8 – 11 ans : de 170€ à 320 €.

A la réservation, un acompte de 20 % du tarif du séjour sera demandé.

La location des surfs n'est pas incluse dans la tarification du séjour. La prestation, si elle est demandée, sera prise en charge directement par les familles.

Le paiement par chèques vacances est accepté puisque la ville d'Albi a passé une convention avec l'ANCV. De même, les bons vacances attribués par la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn sont acceptés.

Les recettes seront versées au chapitre 70 fonction 415, article 70632 service 3360 de l'exercice en cours.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

d'appliquer les tarifs joints en annexe et établis en fonction du revenu fiscal de référence et du quotient familial:

- PAS DE LA CASE du 6 au 11 mars 2011
6 jours pour les 12 – 18 ans : de 220€ à 430 €
- LOUDENVIELLE du 28 février au 4 mars 2011
5 jours pour les 8 – 11 ans :de 170€ à 320 €.

DIT QUE

les recettes seront versées au chapitre 70 fonction 415, article 70632 de l'exercice en cours.

Nombre de votants : 42

Unanimité

SPORTS

23 / 222 - Manifestations sportives OMEPS - ASPTT Tennis de Table - Aviron Club - Entente Nautique Albigeoise - Taekwondo Albigeois - aides financières

L'an deux mille dix le vingt quatre Novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 novembre 2010,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Louis Barret, Michel Fournials, Marie-Louise At, Stephen Jackson, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Pierre Costes, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Pierre-Yves Lambolez, Anne-Marie Lugan, Jacqueline Pardo, Jean Esquerre, Josette Bouin, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault

Laure Sudre donne pouvoir à Michel Franques

Dominique Billet donne pouvoir à Pierre Costes

Michèle Barrau-Sartres donne pouvoir à Geneviève Parmentier

Christine Devoisins donne pouvoir à Stéphanie Guiraud-Chaumeil

Zohra Bentaïba donne pouvoir à Naïma Marengo

Frédéric Esquevin donne pouvoir à Jean Esquerre

Françoise Larroque donne pouvoir à Marie-Pierre Granier

Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu

Bernard Gilabert donne pouvoir à Agnès Berger

Membre(s) absent(s) :

Michel Albarède

SPORTS

23 / 222 - Manifestations sportives OMEPS - ASPTT Tennis de Table - Aviron Club - Entente Nautique Albigeoise - Taekwondo Albigeois - aides financières

référence(s) :

Commission enfance, jeunesse, sport et culture du 3 novembre 2010

Service pilote : Sports

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

Michel Franques, rapporteur

L'OMEPS :

L'office municipal d'éducation physique et des sports (OMEPS) dont le rôle est de soutenir, d'encourager tous efforts et initiatives tendant à développer la pratique de l'éducation physique et des sports (Article 2 de ses statuts), va mener au cours du mois de novembre deux actions en direction des clubs et des sportifs albigeois :

- **Le vendredi 6 novembre** l'OMEPS organise la soirée des trophées, les meilleurs sportifs Albigeois seront récompensés. Cette soirée sera l'occasion pour les dirigeants et les sportifs albigeois de se rencontrer, d'échanger; de mettre en avant les performances de nos athlètes.
- **Le samedi 27 novembre**, sous l'égide de la Fédération Nationale des Offices Municipaux des Sports (FNOMS) sera organisée au Campus Champollion une journée d'étude sous la thématique "Pratique physique et sportive : les enjeux de l'aménagement d'un bassin de vie".

Cette journée nationale d'étude portée auprès des OMS de France devrait voir participer les acteurs et décideurs locaux et régionaux.

Les thèmes abordés seront :

- L'albigeois : la réalité d'un bassin de vie
- Les politiques locales d'aménagement du territoire intervenant
- Quels aménagements pour demain :
- Les offres du sport bougent le territoire,
- Les outils de la décision,

Chaque thème sera débattu lors de la table ronde en fin d'après midi .

Pour aider l'office municipal d'éducation physique et des sports à mettre en place ces deux initiatives, je vous propose d'aider financièrement l'OMEPS en lui octroyant une subvention de 3 000 € correspondant à la création des trophées offerts aux lauréats, trophées réalisés par un artiste local, ainsi qu'aux frais de repas qui accompagnera cette soirée et aux frais d'organisation de la journée d'étude du 28 novembre.

L'ASPTT Tennis de table :

La Section Tennis de Table de l'ASPTT compte parmi ses 116 licenciés une part importante qui participent aux diverses compétitions proposées par la Fédération Française de tennis de table.

Les résultats obtenus cette saison par cette section sont des plus éloquents puisque trois joueuses et un joueur ont participé aux critères Nationaux.

La section tennis de table de l'ASPTT participe activement à la vie associative de notre ville, en participant depuis de nombreuses années à l'école municipale des sports mettant à notre disposition son matériel et ses éducateurs.

Pour aider le club à poursuivre le développement et à promouvoir le tennis de table, je vous propose de participer à l'achat de tables pour les joueurs évoluant au niveau national, en leur accordant une aide financière de 1 200 €.

L'aviron Club :

La Fédération Française des sociétés d'aviron a confié à l'aviron club Albigeois l'organisation de l'Open Midi Pyrénées d'aviron en salle le samedi 04 décembre 2010.

Cette compétition qui voit s'affronter les athlètes sur des ergomètres, se déroulera au gymnase Jean Jaurès. Outre les meilleurs rameurs régionaux, elle verra la participation du pôle France de Toulouse et ses internationaux ; une épreuve réservée aux handicapés est également prévue.

L'organisation de cette compétition oblige les organisateurs de louer ou de se faire prêter auprès des clubs de la région le matériel de compétition.

Je vous propose de participer aux frais de location ou de transport de ces appareils en accordant une subvention de 1 500 € à l'aviron club Albigeois chargé d'organiser cet Open Midi Pyrénées d'aviron en salle.

Entente Nautique Albigeoise :

L'Entente Nautique Albigeoise a décidé de concourir du 02 au 17 octobre 2010 aux championnats du Monde de sauvetage nautique qui ont lieu cette année à Alexandrie en Egypte.

Parallèlement au championnat du monde individuel organisé par la Fédération Internationale, les meilleures équipes mondiales participeront à une épreuve interclubs dont L'ENA qui compte parmi les tous premiers clubs de l'hexagone.

Cette équipe albigeoise est composée de 8 nageurs (4 garçons et 4 filles). Participer à une telle compétition est une véritable récompense pour ces nageurs qui tout au long de l'année briguent les podiums nationaux dans les différentes épreuves que comprend le sauvetage nautique.

Compte tenu de l'importance de l'événement et des frais engagés par l'ENA pour pouvoir permettre aux nageurs de participer à cette compétition, je vous propose d'accorder une subvention de 1 200 €.

Taekwondo Albigeois :

L'Association Taekwondo Albigeois organise la 9ème édition de l'Open International de Taekwondo d'Albi les 13 et 14 novembre prochains au Cosec.

L'édition précédente a regroupé plus de 400 combattants, ce qui représente la deuxième compétition importante de la région Midi-Pyrénées après l'Open International de Toulouse.

L'organisation d'une telle compétition entraîne des frais liés au défraiement des arbitres et officiels, ainsi que la location de matériel technique (tapis – scorings..) dont la ville ne dispose pas.

Le budget prévisionnel s'élève approximativement à 50 000 euros. Le Taekwondo Albigeois a sollicité les aides de la région, du département et de la ville pour 3 500 euros, le restant étant l'apport de partenariats, des droits d'inscription et des entrées payantes.

Je vous propose de reconduire la contribution de la ville d'Albi, identique à celle de 2009, pour un montant de 1 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

d'attribuer une aide financière aux associations sportives ci-dessous :

- OMEPS : aide aux actions menées en direction des clubs sportifs albigeois : 3 000 €
- ASPTT Tennis de Table : aide à l'achat de tables pour les joueurs : 1 200 €
- Aviron Club Albigeois : aide à l'organisation de l'Open Midi-Pyrénées aviron en salle : 1 500 €
- Entente Nautique Albigeoise : participation aux championnats du Monde de sauvetage nautique en Egypte : 1 200 €

DIT QUE

les crédits sont disponibles au chapitre 65, fonction 40, article 65748.

AUTORISE

le maire à signer l'avenant n° 1 à la convention d'attribution d'une subvention à l'OMEPS.

Nombre de votants : 42

Unanimité

ENTREPRISES, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

24 / 223 - Ecole des Mines d'Albi-Carmaux - Fête des Sciences 2010 - Attribution d'une subvention

L'an deux mille dix le vingt quatre Novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 novembre 2010,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Louis Barret, Michel Fournials, Marie-Louise At, Stephen Jackson, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Pierre Costes, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Pierre-Yves Lambolez, Anne-Marie Lugan, Jacqueline Pardo, Jean Esquerre, Josette Bouin, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault
Laure Sudre donne pouvoir à Michel Franques
Dominique Billet donne pouvoir à Pierre Costes
Michèle Barrau-Sartres donne pouvoir à Geneviève Parmentier
Christine Devoisins donne pouvoir à Stéphanie Guiraud-Chaumeil
Zohra Bentaïba donne pouvoir à Naïma Marengo
Frédéric Esquevin donne pouvoir à Jean Esquerre
Françoise Larroque donne pouvoir à Marie-Pierre Granier
Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu
Bernard Gilabert donne pouvoir à Agnès Berger

Membre(s) absent(s) :

Michel Albarède

24 / 223 - Ecole des Mines d'Albi-Carmaux - Fête des Sciences 2010 - Attribution d'une subvention

référence(s) :

Commission des finances, des ressources et de la prospective du 3 novembre 2010

Service pilote : Cabinet du maire

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Patrick Garnier

Stéphanie Guiraud-Chaumeil, rapporteur

A l'occasion de l'opération intitulée « Fête de la Science 2010 », l'Ecole des Mines d'Albi-Carmaux est labellisée Village des Sciences d'Albi.

Cette manifestation a un intérêt particulier compte tenu du relais que constitue l'association Sciences en Tarn. Les scolaires sont invités à y participer comme l'année dernière, soit environ 230 collégiens et lycéens albigeois.

Cette manifestation sera honorée par la présence, encore cette année, de Monsieur Yves Coppens, paléontologue et paléoanthropologue, qui interviendra notamment.

Compte tenu de la qualité et du contenu de cette édition du Village des Sciences d'Albi auquel sont également conviées des associations Albigeoises, je vous propose d'attribuer une participation financière de 1 500 € afin de soutenir son organisation.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

d'accorder une participation financière de 1500 € à l'Ecole des Mines d'Albi-Carmaux pour l'opération « Fête de la Science 2010 ».

DIT QUE

les crédits seront prélevés au chapitre 65, fonction 020, article 65748, service 0200 du budget de l'exercice en cours.

Nombre de votants : 42

Unanimité

ENTREPRISES, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

25 / 224 - Association Aldéran pour la promotion de la philosophie - Organisation d'un séminaire - Attribution d'une subvention

L'an deux mille dix le vingt quatre Novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 novembre 2010,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Louis Barret, Michel Fournials, Marie-Louise At, Stephen Jackson, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Pierre Costes, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Pierre-Yves Lambolez, Anne-Marie Lugan, Jacqueline Pardo, Jean Esquerre, Josette Bouin, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault

Laure Sudre donne pouvoir à Michel Franques

Dominique Billet donne pouvoir à Pierre Costes

Michèle Barrau-Sartres donne pouvoir à Geneviève Parmentier

Christine Devoisins donne pouvoir à Stéphanie Guiraud-Chaumeil

Zohra Bentaïba donne pouvoir à Naïma Marengo

Frédéric Esquevin donne pouvoir à Jean Esquerre

Françoise Larroque donne pouvoir à Marie-Pierre Granier

Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu

Bernard Gilabert donne pouvoir à Agnès Berger

Membre(s) absent(s) :

Michel Albarède

25 / 224 - Association Aldéran pour la promotion de la philosophie - Organisation d'un séminaire - Attribution d'une subvention

référence(s) :

Commission finances, ressources et prospective du 3 novembre 2010

Service pilote : Cabinet du maire

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Patrick Garnier

Stéphanie Guiraud-Chaumeil, rapporteur

L'association Aldéran pour la promotion de la philosophie a organisé, pour la deuxième année, un séminaire international de la formation à l'éducation citoyenne des jeunes par la pratique de la philosophie du 26 au 30 octobre 2010.

Compte tenu de l'intérêt pour la communauté éducative et au vu de la qualité de ses intervenants venus du Canada, de la Belgique, du Québec, de l'implication des associations albigeoises (Café Philo d'Albi, PEP d'Albi) et au vu du succès de l'année dernière de ce séminaire, je vous propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 € pour soutenir l'organisation de cette manifestation.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES AVOIR DELIBERE,

DECIDE

d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 € pour soutenir l'organisation de ce séminaire à l'association Aldéran pour la promotion de la philosophie.

DIT QUE

les crédits seront prélevés au chapitre 65, fonction 020, article 65748, service 0200 du budget de l'exercice en cours.

Nombre de votants : 42

Unanimité

ENTREPRISES, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

26 / 225 - ZAC de Montplaisir - vente du lot n°5 à la société HGV représentée par monsieur Michel Valette

L'an deux mille dix le vingt quatre Novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 novembre 2010,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Louis Barret, Michel Fournials, Marie-Louise At, Stephen Jackson, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Pierre Costes, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Pierre-Yves Lambolez, Anne-Marie Lugan, Jacqueline Pardo, Jean Esquerre, Josette Bouin, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault

Laure Sudre donne pouvoir à Michel Franques

Dominique Billet donne pouvoir à Pierre Costes

Michèle Barrau-Sartres donne pouvoir à Geneviève Parmentier

Christine Devoisins donne pouvoir à Stéphanie Guiraud-Chaumeil

Zohra Bentaïba donne pouvoir à Naïma Marengo

Frédéric Esquevin donne pouvoir à Jean Esquerre

Françoise Larroque donne pouvoir à Marie-Pierre Granier

Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu

Bernard Gilabert donne pouvoir à Agnès Berger

Membre(s) absent(s) :

Michel Albarède

26 / 225 - ZAC de Montplaisir - vente du lot n°5 à la société HGV représentée par monsieur Michel Valette

référence(s) :

Commission finances, ressources et prospective du 3 novembre 2010

Service pilote : Action foncière

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Développement et projets urbains

Droits des sols

Elu(s) référent(s) : Patrick Garnier

Stéphanie Guiraud-Chaumeil, rapporteur

Par délibération en date du 17 décembre 2007, le conseil municipal de la Ville d'Albi a approuvé le lancement de l'opération d'aménagement de la zone d'activités à vocation économique et artisanale dite « ZA de Montplaisir ».

L'autorisation de lotir a été délivrée le 25 mai 2009, modifiée par arrêtés en date des 2 septembre 2009, 3 février 2010 et 3 mars 2010. Les travaux d'aménagement de cette zone sont achevés.

La société HGV représentée par monsieur Michel Valette, souhaite acquérir sur l'albigeois, un terrain pour y implanter un bâtiment qui accueillera trois entreprises locales à vocation artisanale : Tarn Menuiseries Plâtrerie, Tarn Charpentes et Tarn Plomb'Elec.

Considérant le positionnement géographique et économique de cette zone, tant sur la ville, que sur l'albigeois, monsieur Valette, s'est rapproché de la ville en vue d'acquérir un lot pour réaliser son projet.

La société HGV souhaite acquérir le lot n°5 du lotissement communal « ZA de Montplaisir » d'une superficie d'environ 4 255 m² à prendre sur les parcelles figurant au cadastre de la commune d'Albi désignées ci-après :

Section	Numéro	Adresse	Contenance en m ²	Emprise vendue en m ² (sous réserve d'un document d'arpentage)
HR	71	Montplaisir	30 665 m ²	2 440 m ²
HR	309	Montplaisir	9 379 m ²	1 815 m ²
TOTAL				4 255 m ²

La contenance exacte de ces parcelles sera déterminée par bornage, réalisé par géomètre-expert.

Il est ici précisé que toute autre personne physique ou morale pourra se substituer à la société HGV du moment qu'elle aura été désignée par elle.

En outre, il ne pourra être exercé que le même type d'activités prévues dans le projet de la société HGV (implantation des entreprises Tarn Menuiseries Plâtrerie, Tarn Charpentes et Tarn Plomb'Elec) ou des activités artisanales similaires non commerciales.

La vente aura lieu moyennant le prix de 35 € HT le m², conformément à l'avis des Domaines . Il y aura lieu de rajouter au prix global le montant de la TVA sur marge telle que définie à l'article 268 du CGI.

Les frais et honoraires de rédaction d'actes seront à la charge de l'acquéreur, les frais de géomètre et de diagnostics seront à la charge de la Commune.

Il est ici précisé qu'une partie (850 m² environ) du terrain concerné se situe dans le périmètre de PVR institué par délibération du conseil municipal du 17 décembre 2007. Cette dernière prévoit que le montant de la participation relative aux terrains lui appartenant sera supporté par la Commune jusqu'au moment de la vente.

Le prix de revient constitue un des principaux paramètres de détermination du prix de vente ; ce qui signifie que le coût des voiries et réseaux y compris ceux inclus dans le périmètre de PVR, est pris en compte dans le prix de vente.

Toutefois, dans un souci de lisibilité, et sur le fondement de la distinction retenue pour les dépenses afférentes à cette zone (dépenses liées à la PVR/dépenses liées au lotissement), le montant du prix de vente est inscrit au budget au chapitre 70 Vente de prestations de service, sur deux lignes budgétaires :

- à l'article 70 152, « PVR terrains aménagés - Commune », la quote part correspondant à cette participation : 850 m² (sous réserve d'un mesurage par géomètre) x 11 €.
- à l'article 70 451, « Vente de terrains aménagés lotissement », le solde.

Je vous propose d'approuver la vente à la société HGV, ou à toute autre personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer, du lot n°5 du lotissement communal « ZA de Montplaisir », aux conditions ci-dessus et d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération et à signer notamment l'acte de vente.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 17 décembre 2007,

VU l'avis des Domaines,

VU l'autorisation de lotir délivrée le 25 mai 2009, modifiée par arrêtés en date des 2 septembre 2009, 3 février et 3 mars 2010,

VU le protocole d'accord signé par monsieur Valette représentant la société HGV,

VU le plan,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE

la vente à la société HGV, représentée par monsieur Michel Valette, ou à toute personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer, du lot n°5 du lotissement communal « ZA de Montplaisir », d'une contenance d'environ 4 255 m² à prendre sur les parcelles figurant au cadastre de la commune d'Albi désignées ci-après :

Section	Numéro	Adresse	Contenance en m ²	Emprise vendue en m ² (sous réserve d'un document d'arpentage)
HR	71	Montplaisir	30 665 m ²	2 440 m ²
HR	309	Montplaisir	9 379 m ²	1 815 m ²
TOTAL				4 255 m ²

La contenance exacte de ces parcelles sera déterminée par bornage, réalisé par géomètre-expert.

La vente aura lieu moyennant le prix de 35 € HT le m², conformément à l'avis des Domaines . Il y aura lieu de rajouter au prix global le montant de la TVA sur marge telle que définie à l'article 268 du CGI.

AUTORISE

le maire à poursuivre cette opération jusqu'à son complet achèvement et à signer tous les actes y afférents.

PRECISE QUE

les frais et honoraires de rédaction d'actes seront à la charge de l'acquéreur, les frais de géomètre et de diagnostic seront à la charge de la Commune.

DIT QUE

les recettes et les dépenses correspondantes seront inscrites au budget annexe de cette opération « ZA Montplaisir ».

- les frais liés à la vente (diagnostic termites, document d'arpentage);
- le montant du prix de vente est inscrit au budget au chapitre 70 Vente de prestations de service, sur deux lignes budgétaires :
 - l'article 70 152, « PVR terrains aménagés - Commune », la quote part correspondant à cette participation : 850 m² (sous réserve d'un mesurage par géomètre) x 11 €.
 - l'article 70 451, « Vente de terrains aménagés lotissement », le solde.

Nombre de votants : 42

Unanimité

ENTREPRISES, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

27 / 226 - ZAC de Montplaisir - vente du lot n° 8 à monsieur Jean-Michel Camps

L'an deux mille dix le vingt quatre Novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 novembre 2010,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Louis Barret, Michel Fournials, Marie-Louise At, Stephen Jackson, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Pierre Costes, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Pierre-Yves Lambolez, Anne-Marie Lugan, Jacqueline Pardo, Jean Esquerre, Josette Bouin, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault

Laure Sudre donne pouvoir à Michel Franques

Dominique Billet donne pouvoir à Pierre Costes

Michèle Barrau-Sartres donne pouvoir à Geneviève Parmentier

Christine Devoisins donne pouvoir à Stéphanie Guiraud-Chaumeil

Zohra Bentaïba donne pouvoir à Naïma Marengo

Frédéric Esquevin donne pouvoir à Jean Esquerre

Françoise Larroque donne pouvoir à Marie-Pierre Granier

Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu

Bernard Gilabert donne pouvoir à Agnès Berger

Membre(s) absent(s) :

Michel Albarède

27 / 226 - ZAC de Montplaisir - vente du lot n° 8 à monsieur Jean-Michel Camps

référence(s) :

Commission finances, ressources et prospective du 3 novembre 2010

Service pilote : Action foncière

Autres services concernés :

Direction des affaires financières
Développement et projets urbains
Droits des sols

Elu(s) référent(s) : Patrick Garnier

Stéphanie Guiraud-Chaumeil, rapporteur

Par délibération en date du 17 décembre 2007, le conseil municipal de la Ville d'Albi a approuvé le lancement de l'opération d'aménagement de la zone d'activités à vocation économique et artisanale dite « ZA de Montplaisir ».

L'autorisation de lotir a été délivrée le 25 mai 2009, modifiée par arrêtés en date des 2 septembre 2009, 3 février 2010 et 3 mars 2010. Les travaux d'aménagement de cette zone sont achevés.

Monsieur Camps, président de la SASU CAMPS JM, entreprise de maçonnerie, rénovation dont le siège est actuellement à Bellegarde (81430) souhaite implanter son activité sur le secteur albigeois.

Considérant le positionnement géographique et économique de la zone de Montplaisir, tant sur la ville que sur l'Albigeois, monsieur Camps s'est rapprochée de la Ville en vue d'acquérir un terrain.

Monsieur Camps s'est porté acquéreur du lot n°8 du lotissement communal « ZA de Montplaisir » d'une superficie de 3 000 m² environ à prendre sur les parcelles figurant au cadastre de la commune d'Albi désignées ci-après :

Section	Numéro	Adresse	Contenance	Emprise vendue (sous réserve d'un document d'arpentage)
HR	74	Montplaisir	8 628 m ²	2 146 m ²
HR	309	Montplaisir	9 379 m ²	854 m ²
TOTAL				3 000 m ²

La contenance exacte de ces parcelles sera déterminée par bornage, réalisé par géomètre-expert.

Il est ici précisé que toute autre personne physique ou morale pourra se substituer à monsieur Camps du moment qu'elle aura été désignée par lui.

En outre l'acquéreur ne pourra exercer que le même type d'activités (maçonnerie, rénovation) ou une activité artisanale similaire non commerciale.

La vente aura lieu moyennant le prix de 35 € HT le m², conformément à l'avis des Domaines. (TVA sur

marge telle que définie à l'article 268 du CGI, en sus, éventuellement au moment de la signature authentique de l'acte de vente).

Les frais et honoraires de rédaction d'actes seront à la charge de l'acquéreur, les frais de géomètre et de diagnostics seront à la charge de la Commune.

Il est ici précisé que le terrain concerné se situe dans le périmètre de PVR institué par délibération du conseil municipal du 17 décembre 2007. Cette dernière prévoit que le montant de la participation relative aux terrains lui appartenant sera supporté par la Commune jusqu'au moment de la vente.

Le prix de revient constitue un des principaux paramètres de détermination du prix de vente ; ce qui signifie que le coût des voiries et réseaux y compris ceux inclus dans le périmètre de PVR, est pris en compte dans le prix de vente.

Toutefois, dans un souci de lisibilité, et sur le fondement de la distinction retenue pour les dépenses afférentes à cette zone (dépenses liées à la PVR/dépenses liées au lotissement), le montant du prix de vente est inscrit au budget au chapitre 70 Vente de prestations de service, sur deux lignes budgétaires :

- à l'article 70 152, « PVR terrains aménagés - Commune », la quote part correspondant à cette participation : 3 000 m² (sous réserve d'un mesurage par géomètre) x 11€,

- à l'article 70 451, « vente de terrains aménagés lotissement », le solde.

Je vous propose d'approuver la vente à monsieur Camps, ou à toute personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer, du lot n°8 du lotissement communal « ZA de Montplaisir », aux conditions ci-dessus et d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération et à signer notamment l'acte de vente.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 17 décembre 2007,

VU l'avis des Domaines,

VU l'autorisation de lotir délivrée le 25 mai 2009, modifiée par arrêtés en date des 2 septembre 2009, 3 février et 3 mars 2010,

VU le protocole d'accord signé par monsieur Jean-Michel Camps,

VU le plan,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE

la vente à monsieur Camps Jean-Michel ou à toute personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer, du lot n°8 du lotissement communal « ZA de Montplaisir », d'une contenance de 3 000 m² environ à prendre sur les parcelles figurant au cadastre de la commune d'Albi, désignées ci-après :

Section	Numéro	Adresse	Contenance	Emprise vendue (sous réserve d'un document d'arpentage)
HR	74	Montplaisir	8 628 m ²	2 146 m ²
HR	309	Montplaisir	9 379 m ²	854 m ²
TOTAL				3 000 m ²

La contenance exacte de ces parcelles sera déterminée par bornage, réalisé par géomètre-expert.

La vente aura lieu moyennant le prix de 35 € HT le m², (TVA sur marge telle que définie à l'article 268 du CGI, en sus, éventuellement au moment de la signature authentique de l'acte de vente).

AUTORISE

le maire à poursuivre cette opération jusqu'à son complet achèvement et à signer tous les actes y afférents.

PRECISE QUE

les frais et honoraires de rédaction d'actes seront à la charge de l'acquéreur, les frais de géomètre et de diagnostics seront à la charge de la Commune.

DIT QUE

les recettes et les dépenses correspondantes seront inscrites au budget annexe de cette opération « ZA Montplaisir ».

- les frais liés à la vente (diagnostic termites, document d'arpentage);
- le montant du prix de vente est inscrit au budget au chapitre 70 Vente de prestations de service, sur deux lignes budgétaires :
 - l'article 70 152, « PVR terrains aménagés - Commune », la quote part correspondant à cette participation : 3 000 m² (sous réserve d'un mesurage par géomètre) x 11€,
 - l'article 70 451, « vente de terrains aménagés lotissement », le solde.

Nombre de votants : 42

Unanimité

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

28 / 227 - Actions de sensibilisation sur le thème de l'eau - Partenariat avec le lycée Fonlabour - attribution d'une subvention exceptionnelle

L'an deux mille dix le vingt quatre Novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 novembre 2010,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Louis Barret, Michel Fournials, Marie-Louise At, Stephen Jackson, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Pierre Costes, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Pierre-Yves Lambolez, Anne-Marie Lugan, Jacqueline Pardo, Jean Esquerre, Josette Bouin, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault

Laure Sudre donne pouvoir à Michel Franques

Dominique Billet donne pouvoir à Pierre Costes

Michèle Barrau-Sartres donne pouvoir à Geneviève Parmentier

Christine Devoisins donne pouvoir à Stéphanie Guiraud-Chaumeil

Zohra Bentaïba donne pouvoir à Naïma Marengo

Frédéric Esquevin donne pouvoir à Jean Esquerre

Françoise Larroque donne pouvoir à Marie-Pierre Granier

Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu

Bernard Gilabert donne pouvoir à Agnès Berger

Membre(s) absent(s) :

Michel Albarède

28 / 227 - Actions de sensibilisation sur le thème de l'eau - Partenariat avec le lycée Fonlabour - attribution d'une subvention exceptionnelle

référence(s) :

Commission urbanisme et développement durable du 3 novembre 2010

Service pilote : Agenda 21 - énergies

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

Elu(s) référent(s) : Geneviève Parmentier

Geneviève Parmentier, rapporteur

La ville d'Albi, dans le cadre de la mise en oeuvre de son Agenda 21 local, a réalisé en partenariat avec la communauté d'agglomération de l'Albigeois une action de sensibilisation auprès du grand public sur le thème de l'eau à l'occasion du salon de l'Habitat qui s'est déroulé du 22 au 25 octobre 2010 au parc des expositions.

Au travers de leurs compétences respectives en matière d'eau potable et d'assainissement, la ville d'Albi et l'Agglomération ont souhaité informer et sensibiliser la population sur le bon usage de l'eau. Les Albigeois ont ainsi pu bénéficier d'un bilan personnalisé de leur consommation en eau et de conseils pratiques sur l'entretien de leurs installations, la récupération des eaux de pluie et l'assainissement des eaux usées.

Pour l'animation de cette opération de sensibilisation, la ville d'Albi a souhaité associer le lycée Fonlabour et plus particulièrement les étudiants préparant la deuxième année du Brevet de technicien supérieur « Gestion et maîtrise de l'eau » (GeMEau). Cette formation, dispensée sur deux ans, prépare ces étudiants aux différents métiers de l'eau dans les secteurs de l'eau potable, de l'assainissement, de l'irrigation ou de l'hydraulique.

Ce partenariat, noué entre la ville et le lycée Fonlabour, s'inscrit dans le cadre de la formation des étudiants du BTS GeMEau, et plus particulièrement du module communication qui prévoit la réalisation par les étudiants d'une action auprès d'un large public. La ville a ainsi mis à la disposition de ces futurs professionnels des métiers de l'eau, un cadre ainsi que des moyens matériels et humains pour se former en condition réelle à la sensibilisation et la communication sur le thème de l'eau auprès du grand public.

Ce partenariat a été une réussite. En effet, durant quatre jours, l'ensemble de la promotion s'est relayé sur le stand de la ville et de l'agglomération et aux côtés des agents des deux collectivités, pour accueillir, informer et sensibiliser plusieurs centaines d'Albigeois sur des questions relatives au thème de l'eau.

Au printemps 2011, ces étudiants conduiront un nouveau projet collectif dans le cadre d'un voyage d'étude portant sur la gestion de l'eau à l'échelle internationale. Ce voyage se déroulera en Irlande dans la région de Dublin.

Compte tenu de la qualité des interventions réalisées par les étudiants du BTS GeMEau 2ème année du lycée Fonlabour et considérant qu'elles ont contribué pleinement à la réussite de l'animation proposée par la ville et l'agglomération, la commission urbanisme et développement durable propose d'attribuer une

subvention exceptionnelle de 2700 euros au lycée Fonlabour afin de participer au financement du voyage d'étude des étudiants en Irlande.

Les crédits seront prélevés au chapitre 65, fonction 833, article 65737 du budget de l'exercice en cours.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE

l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2700 euros au lycée Fonlabour afin de contribuer au financement du voyage d'étude des étudiants de 2ème année du BTS GeMEau, partenaires de la ville lors de l'édition 2010 du salon de l'habitat à Albi.

DIT QUE

les crédits seront prélevés au chapitre 65, fonction 833, article 65737 du budget de l'exercice en cours.

Nombre de votants : 42

Unanimité

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

29 / 228 - Association « Tous à Vélo et à Pied en Albigeois » : Attribution d'une subvention

L'an deux mille dix le vingt quatre Novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 novembre 2010,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Louis Barret, Michel Fournials, Marie-Louise At, Stephen Jackson, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Pierre Costes, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Pierre-Yves Lambolez, Anne-Marie Lugan, Jacqueline Pardo, Jean Esquerre, Josette Bouin, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault

Laure Sudre donne pouvoir à Michel Franques

Dominique Billet donne pouvoir à Pierre Costes

Michèle Barrau-Sartres donne pouvoir à Geneviève Parmentier

Christine Devoisins donne pouvoir à Stéphanie Guiraud-Chaumeil

Zohra Bentaïba donne pouvoir à Naïma Marengo

Frédéric Esquevin donne pouvoir à Jean Esquerre

Françoise Larroque donne pouvoir à Marie-Pierre Granier

Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu

Bernard Gilabert donne pouvoir à Agnès Berger

Membre(s) absent(s) :

Michel Albarède

29 / 228 - Association « Tous à Vélo et à Pied en Albigeois » : Attribution d'une subvention

référence(s) :

Commission urbanisme et développement durable du 3 novembre 2010

Service pilote : Agenda 21 - énergies

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Stephen Jackson

Geneviève Parmentier, rapporteur

L'association « Tous à Vélo et à Pied en Albigeois », créée le 18 juillet 2006, a comme buts de défendre et promouvoir les modes de déplacements doux (vélos, piétons, rollers, etc.) et d'agir ainsi pour protéger l'environnement, favoriser les économies financières et la santé de chacun, faire gagner du temps et rendre les rues plus conviviales. Pour ce faire, elle organise des réunions publiques d'information ainsi que des manifestations de sensibilisation et de promotion des déplacements doux (circuit découverte à vélo dans Albi, fête du vélo, semaine de la mobilité).

En 2010, l'association a été notamment partenaire de la ville d'Albi et de la communauté d'agglomération dans l'organisation de la première bourse aux vélos en Albigeois qui a remporté un grand succès avec une centaine de vélos vendus.

Au regard de la demande de subvention et du budget prévisionnel présentés, considérant que cette association participe par ses actions de terrain à une meilleure prise en compte des modes de déplacements doux, la commission urbanisme et développement durable propose d'attribuer une subvention de 500 euros à l'association « Tous à Vélo et à Pied en Albigeois ».

Les crédits seront prélevés au chapitre 65 , fonction 830 , article 65748 du budget de l'exercice en cours.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

PROPOSE

d'attribuer une subvention de 500 euros à l'association « Tous à Vélo et à Pied en Albigeois ».

DIT QUE

les crédits seront prélevés au chapitre 65, fonction 830, article 65748 du budget de l'exercice en cours.

Stephen Jackson ne participe pas au vote

Nombre de votants : 41

Unanimité

VOIRIE, CIRCULATION, BÂTIMENTS ET MOYENS LOGISTIQUES

30 / 229 - Droit d'occupation du domaine public - tarifs 2011.

L'an deux mille dix le vingt quatre Novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 novembre 2010,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Louis Barret, Michel Fournials, Marie-Louise At, Stephen Jackson, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Pierre Costes, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Pierre-Yves Lambolez, Anne-Marie Lugan, Jacqueline Pardo, Jean Esquerre, Josette Bouin, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault

Laure Sudre donne pouvoir à Michel Franques

Dominique Billet donne pouvoir à Pierre Costes

Michèle Barrau-Sartres donne pouvoir à Geneviève Parmentier

Christine Devoisins donne pouvoir à Stéphanie Guiraud-Chaumeil

Zohra Bentaïba donne pouvoir à Naïma Marengo

Frédéric Esquevin donne pouvoir à Jean Esquerre

Françoise Larroque donne pouvoir à Marie-Pierre Granier

Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu

Bernard Gilabert donne pouvoir à Agnès Berger

Membre(s) absent(s) :

Michel Albarède

30 / 229 - Droit d'occupation du domaine public - tarifs 2011.

référence(s) :

Commission urbanisme et développement durable du 3 novembre 2010

Commission finances, ressources et prospective du 3 novembre 2010

Service pilote : Domaine public - droits de place

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis Barret, rapporteur

Je vous propose d'approuver les tarifs pour l'année 2011 ci-dessous.

1) Droit d'occupation du domaine public – autorisation de stationnement (hors bennes amovibles)

a) Forfait pour procédure administrative (rédaction arrêté) 13,00 € à l'unité

b) Redevance pour stationnement du domaine public

	Tranche d'occupation	coefficient de dégressivité	unité	Tarif
A1	- 0 à 30 jours	1	m ²	0,79 €
A2	- 31 à 60 jours	0,8	m ²	0,63 €
A3	- 61 à 90 jours	0,7	m ²	0,55 €
A4	- 91 à 120 jours	0,6	m ²	0,47 €
A5	- au-delà de 120 jours	0,5	m ²	0,40 €

Le stationnement sur domaine public pour les déménagements qui n'excèdent pas 24 heures est exonéré du paiement de la redevance.

2) Droit d'occupation du domaine public – autorisation de stationnement pour les bennes amovibles

	Tranche d'occupation	coefficient de dégressivité	unité	Tarif
B1	- La journée		unité	5,00 €
B2	- La ½ journée		unité	2,50 €
B3	- Forfait annuel		unité	728,00 €

3) Forfait pour suppression d'arbres sur le domaine public

	Désignation	unité	Tarif
C1	- Arbres jeunes 0/20 cm (circonférence à 1m du sol)	unité	300,00 €
C2	- Arbres moyens 20/50 cm	unité	600,00 €
C3	- Gros arbres 50 cm	unité	800,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE

les tarifs ci-dessus.

Nombre de votants : 42

Unanimité

VOIRIE, CIRCULATION, BÂTIMENTS ET MOYENS LOGISTIQUES

31 / 230 - Matériels et logistique - Tarifs 2011

L'an deux mille dix le vingt quatre Novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 novembre 2010,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Louis Barret, Michel Fournials, Marie-Louise At, Stephen Jackson, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Pierre Costes, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Pierre-Yves Lambolez, Anne-Marie Lugan, Jacqueline Pardo, Jean Esquerre, Josette Bouin, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault

Laure Sudre donne pouvoir à Michel Franques

Dominique Billet donne pouvoir à Pierre Costes

Michèle Barrau-Sartres donne pouvoir à Geneviève Parmentier

Christine Devoisins donne pouvoir à Stéphanie Guiraud-Chaumeil

Zohra Bentaïba donne pouvoir à Naïma Marengo

Frédéric Esquevin donne pouvoir à Jean Esquerre

Françoise Larroque donne pouvoir à Marie-Pierre Granier

Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu

Bernard Gilabert donne pouvoir à Agnès Berger

Membre(s) absent(s) :

Michel Albarède

31 / 230 - Matériels et logistique - Tarifs 2011

référence(s) :

Commission urbanisme et développement durable du 15 novembre 2010

Service pilote : Régie Voirie - logistique

Autres services concernés :

Direction des affaires financières
Etat civil - services à la population
Bâtiments communaux
Domaine public
Parc auto

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis Barret, rapporteur

La ville d'Albi est amenée à mettre à disposition des matériels, véhicules et moyens humains à des tiers (entreprises, associations, particuliers) à l'occasion de manifestations ou interventions.

Depuis les transferts de compétences intervenus en 2010, ces prestations sont désormais réalisées dans le cadre de la mise à disposition du service régie-voirie-matériels et logistique de la Communauté d'agglomération de l'albigeois auprès de la ville d'Albi.

Il convient de fixer les tarifs suivants pour l'année 2011 :

- Utilisation des véhicules et transport (annexe 1).
- Location de matériel et prestations techniques (annexe 2).

Je vous invite donc à approuver les tarifs ci-annexés et à les mettre en application à compter du 1er janvier 2011.

Le tarif 2011 du prix de l'heure de main d'oeuvre lié à ces prestations est proposé à 33,96 € T.T.C. par heure.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les projets de tarifs ci-annexés,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE

les tarifs d'utilisation des véhicules, de la main d'oeuvre, du transport ainsi que les tarifs de location de matériel et prestations techniques ci-annexés.

DECIDE

de leur mise en application à compter du 1er janvier 2011.

DIT QUE

les recettes correspondantes seront prévues au budget primitif 2011 (chapitre 70 - fonction 24 - article 7083 - service 912J)

Nombre de votants : 42

Unanimité

VOIRIE, CIRCULATION, BÂTIMENTS ET MOYENS LOGISTIQUES

32 / 231 - Dénomination de voie : voie nouvelle - lotissement les Vergers de Rudel

L'an deux mille dix le vingt quatre Novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 novembre 2010,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Louis Barret, Michel Fournials, Marie-Louise At, Stephen Jackson, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Pierre Costes, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Pierre-Yves Lambolez, Anne-Marie Lugan, Jacqueline Pardo, Jean Esquerre, Josette Bouin, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault

Laure Sudre donne pouvoir à Michel Franques

Dominique Billet donne pouvoir à Pierre Costes

Michèle Barrau-Sartres donne pouvoir à Geneviève Parmentier

Christine Devoisins donne pouvoir à Stéphanie Guiraud-Chaumeil

Zohra Bentaïba donne pouvoir à Naïma Marengo

Frédéric Esquevin donne pouvoir à Jean Esquerre

Françoise Larroque donne pouvoir à Marie-Pierre Granier

Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu

Bernard Gilabert donne pouvoir à Agnès Berger

Membre(s) absent(s) :

Michel Albarède

32 / 231 - Dénomination de voie : voie nouvelle - lotissement les Vergers de Rudel

référence(s) :

Commission urbanisme et développement durable du 3 novembre 2010

Service pilote : Domaine public - droits de place

Autres services concernés :

Etat civil-services à la population

Urbanisme et aménagement

Système d'information géographique

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis Barret, rapporteur

La SARL Tarn Investissement a été autorisée, par arrêté en date du 22 avril 2010, modifié par arrêté du 21 octobre 2010, à lotir un terrain situé chemin de Rudel sur les parcelles cadastrales CM 6-7-240 et 244.

Les travaux d'aménagement du lotissement étant en phase finale, il convient de procéder à la dénomination de la voie intérieure qui desservira 20 lots à bâtir.

Il est proposé de retenir le nom de Jean Pérera, ancien combattant «mort pour la France» pendant la deuxième guerre mondiale.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

d'approuver les conclusions du présent rapport.

Nombre de votants : 42

Unanimité

VOIRIE, CIRCULATION, BÂTIMENTS ET MOYENS LOGISTIQUES

33 / 232 - Collégiale Saint Salvi - Travaux de strict entretien 2010 - réfection de la couverture d'une partie du bas-côté sud et de l'enfeu - Demande de subvention

L'an deux mille dix le vingt quatre Novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 novembre 2010,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Louis Barret, Michel Fournials, Marie-Louise At, Stephen Jackson, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Pierre Costes, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Pierre-Yves Lambolez, Anne-Marie Lugan, Jacqueline Pardo, Jean Esquerre, Josette Bouin, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault

Laure Sudre donne pouvoir à Michel Franques

Dominique Billet donne pouvoir à Pierre Costes

Michèle Barrau-Sartres donne pouvoir à Geneviève Parmentier

Christine Devoisins donne pouvoir à Stéphanie Guiraud-Chaumeil

Zohra Bentaïba donne pouvoir à Naïma Marengo

Frédéric Esquevin donne pouvoir à Jean Esquerre

Françoise Larroque donne pouvoir à Marie-Pierre Granier

Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu

Bernard Gilabert donne pouvoir à Agnès Berger

Membre(s) absent(s) :

Michel Albarède

33 / 232 - Collégiale Saint Salvi - Travaux de strict entretien 2010 - réfection de la couverture d'une partie du bas-côté sud et de l'enfeu - Demande de subvention

référence(s) :

Commission finances, ressources et prospective du 4 novembre 2010

Commission urbanisme et développement du 3 novembre 2010

Service pilote : Bâtiments communaux (maîtrise d'oeuvre - régie)

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Urbanisme et aménagements

Patrimoine

Elu(s) référent(s) : Marie-Louise AT

Louis Barret, rapporteur

Depuis plusieurs années, la toiture de la collégiale Saint-Salvi a fait l'objet de réfections dans le cadre de travaux de strict entretien. En 2009, la couverture de la nef a été totalement rénovée.

Pour 2010, il est prévu de réaliser la réfection de la couverture d'une partie du bas-côté sud et de l'enfeu.

La consultation pour la réalisation de ces travaux a été lancée en juillet 2010. Le montant total s'élève à 46 046 € HT.

La Ville d'Albi assure la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. L'Architecte des Bâtiments de France est maître d'œuvre.

L'Etat est susceptible de subventionner ces travaux de strict entretien à hauteur de 40% du montant hors taxes, soit 18 418 €.

Les travaux devront être réalisés avant la fin de l'actuel exercice et seront financés sur le budget de l'exercice en cours.

La subvention de l'Etat sera inscrite en recette d'investissement au budget de la Ville d'Albi dès sa notification.

Je vous propose d'acter cette demande et d'autoriser le maire à solliciter cette subvention auprès de l'Etat.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

VU le code général des collectivités territoriales,

AUTORISE

le maire à solliciter cette subvention auprès de l'Etat.

DIT QUE

cette subvention sera inscrite en recette d'investissement au budget de la Ville d'Albi dès sa notification.

Nombre de votants : 42

Unanimité

FINANCES, PROSPECTIVE ET MOYENS

34 / 233 - Centre Communal d'Action Sociale - Achat à la ville d'un ensemble immobilier sis 14 place du Palais - Demande d'avis conforme sur son financement

L'an deux mille dix le vingt quatre Novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 novembre 2010,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Louis Barret, Michel Fournials, Marie-Louise At, Stephen Jackson, Jean-Michel Bouat, Marie-Pierre Granier, Monique Hubert, Cyril Caron, Pierre Costes, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Pierre-Yves Lambolez, Anne-Marie Lugan, Jacqueline Pardo, Jean Esquerre, Josette Bouin, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer, Béatrice Vilamot

Membres excusés :

Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault

Laure Sudre donne pouvoir à Michel Franques

Dominique Billet donne pouvoir à Pierre Costes

Michèle Barrau-Sartres donne pouvoir à Geneviève Parmentier

Christine Devoisins donne pouvoir à Stéphanie Guiraud-Chaumeil

Zohra Bentaïba donne pouvoir à Naïma Marengo

Frédéric Esquevin donne pouvoir à Jean Esquerre

Françoise Larroque donne pouvoir à Marie-Pierre Granier

Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu

Bernard Gilabert donne pouvoir à Agnès Berger

Membre(s) absent(s) :

Michel Albarède

34 / 233 - Centre Communal d'Action Sociale - Achat à la ville d'un ensemble immobilier sis 14 place du Palais - Demande d'avis conforme sur son financement

référence(s) :

Service pilote : Direction des affaires financières

Autres services concernés :

Centre Communal d'Action Sociale

Action foncière

Elu(s) référent(s) : Olivier Brault

Olivier Brault, rapporteur

Par délibération en date du 14 décembre 2009, le conseil municipal a approuvé la vente d'un ensemble immobilier sis 14 place du Palais au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).

Cette cession a permis au C.C.A.S. de conclure un bail emphytéotique de 30 ans avec la Maison de l'Amitié. Le C.C.A.S. assurera ainsi les grosses réparations de cet ensemble immobilier et pourra réaliser elle-même les travaux nécessaires à son EHPAD.

Le montant de cette vente s'élève à 711 000,00 euros.

Le financement de cette opération nécessite le recours à deux emprunts.

Le premier emprunt réalisé auprès de la Banque Populaire Occitane est d'un montant de 450 000 euros au taux fixe de 2,93 % à échéances annuelles sur une durée 20 ans.

Le deuxième emprunt réalisé auprès du Crédit Agricole est d'un montant de 270 000 euros au taux variable sur index EURIBOR 3 mois + 0,65 % à échéances trimestrielles sur une durée de 20 ans.

Ces emprunts sont réalisés sous réserve de l'accord de la Préfète du Tarn conformément à l'article 2121-34 du code général des collectivités territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DONNE

un avis favorable aux délibérations du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 7 octobre 2010, portant souscription des deux emprunts d'un montant de 450 000 euros et de 270 000 euros.

La conclusion de ces emprunts étant soumise à l'accord par arrêté du représentant de l'Etat dans le département conformément à l'article 2121-34 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de votants : 42

Unanimité